



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

16^e séance plénière

Mercredi 3 octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Volodymyr Khandogiy, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Khandogiy (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Au nom de ma délégation, je vous souhaite tout le succès possible dans votre mission importante et vous assure de notre plein appui.

Je tiens à féliciter chaleureusement votre prédécesseur, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa du Royaume de Bahreïn, dont la vaste expérience diplomatique et la direction compétente ont grandement contribué à la réussite de la soixante et unième session.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer notre appui aux projets ambitieux et aux efforts constants du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en vue de revitaliser l'Organisation, de renforcer ses capacités et d'adapter le système des Nations Unies au nouveau siècle.

Le terrorisme international demeure aujourd'hui l'une des menaces les plus pressantes pour l'humanité.

L'Assemblée générale, en adoptant l'an dernier la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, a apporté une contribution concrète pour combattre ce fléau de manière coordonnée aux niveaux national, régional et international. Nous estimons que l'adoption d'une définition du terrorisme au cours de la présente session servira de point de départ à l'évaluation des mesures antiterroristes prises par chaque État.

Mon pays a rejoint la coalition antiterroriste dès sa création et a contribué sensiblement à ses activités. Au cours des cinq dernières années, les 13 traités internationaux contre le terrorisme ont été ratifiés par le parlement ukrainien.

Au niveau gouvernemental, nous appuyons les efforts de lutte contre le terrorisme sur le plan international, notamment en participant à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Cette automne, nous prévoyons d'organiser en Ukraine le troisième forum international sur les mesures pour contrer les actes de terrorisme nucléaire, avec la participation de représentants de la société civile, d'universitaires et d'organisations non gouvernementales.

Le désarmement et la non-prolifération font partie des défis les plus importants à notre ordre du jour. En tant que pays ayant volontairement renoncé à son arsenal militaire nucléaire, l'Ukraine est véritablement déçue de constater que l'idée d'un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



monde sans armes de destruction massive (ADM) reste un rêve lointain.

La communauté internationale est encore trop timorée face à la menace que pose la prolifération des armes de destruction massive. Le renforcement des normes juridiques et instruments politiques au niveau international pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive reste hautement prioritaire. À cet égard, je voudrais souligner combien il importe de parvenir à une adoption universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, ainsi que de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines. Alors que nous célébrons en 2007 le dixième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques (CAC), l'Ukraine est disposée à participer aux efforts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) visant à assurer une adhésion universelle à la CAC, notamment par les pays du Moyen-Orient.

Dans cette optique, l'Ukraine se propose d'accueillir l'année prochaine, en collaboration avec l'OIAC, une conférence internationale avec la participation de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, parmi d'autres. L'objectif visé par une telle conférence pourrait être de produire une déclaration commune des pays concernés annonçant leur intention d'adhérer à la CAC.

Nous sommes convaincus que la seule manière d'avancer est de réaliser simultanément des progrès à la fois en matière de non-prolifération et de désarmement.

Nous ne pouvons que souligner notre préoccupation face aux tendances récentes qui ont déjà occasionné une érosion du régime multilatéral dans les domaines du contrôle des armements et du désarmement, avec une incidence négative sur la confiance mutuelle entre États. Les événements très récents entourant le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe ont gravement remis en question l'avenir de cet important instrument de contrôle des armements, qui est largement considéré comme la pierre angulaire de la sécurité européenne.

S'agissant de la paix et la sécurité mondiales, je ne saurais manquer d'attirer l'attention sur le problème des conflits prolongés dans la zone du Groupe GUAM. Ces conflits provoquent instabilité et insécurité, et constituent une menace à la paix et à la sécurité dans la région. Il ne fait aucun doute qu'ils mettent en danger

la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de la région, tout en entravant leur développement économique et social.

Nous sommes inquiets de voir que les nombreuses tentatives internationales visant à régler ces conflits n'ont abouti à aucun résultat. Il est d'une importance cruciale que la communauté mondiale continue de prendre des mesures pratiques en ce sens. L'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et d'autres mécanismes pertinents devraient à notre avis se compléter harmonieusement, en mettant à profit les avantages comparatifs de chacun dans les efforts d'établissement de la paix.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que l'Ukraine appuie résolument un règlement durable au Kosovo. On ne peut atteindre cet objectif en prenant des mesures unilatérales ni en adoptant une démarche visant à contourner l'ONU. Un règlement dans la hâte ne pourra que déstabiliser la situation dans la région et avoir des incidences négatives sur l'ensemble du système des relations internationales, dans la mesure où des démarches semblables pourraient être entreprises par des entités séparatistes dans d'autres régions.

L'Ukraine a toujours apporté son appui aux efforts de maintien de la paix de l'ONU, aussi bien sur le plan politique que de façon pratique. Nous notons avec satisfaction la récente augmentation notable des activités de maintien de la paix conformément à la stratégie de réforme détaillée dans le plan « Opérations de paix 2010 », augmentation particulièrement importante du fait des déploiements en cours et prévus à l'avenir. Dans ce contexte, l'Ukraine soutient les efforts du Secrétaire général visant à renforcer la capacité de l'ONU de gérer et maintenir des opérations de paix.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur le fait que l'année prochaine marquera le sixième anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU. À ce titre, ma délégation propose d'adopter, au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, une déclaration spéciale commémorant cet événement.

La crédibilité de l'ONU sera toujours mesurée en fonction de sa capacité de réagir de façon adéquate aux diverses menaces qui se manifestent partout dans le monde. Aucune autre organisation n'est mieux à même de le faire. L'ONU doit mener les efforts multilatéraux pour parvenir à des solutions qui soient dans l'intérêt

de tous. Mais pour que l'ONU puisse jouer efficacement ce rôle, nous devons prendre de nouvelles mesures pour réformer et améliorer les mécanismes actuels de l'ONU, afin que l'Organisation réponde mieux aux réalités du XXI^e siècle.

Malheureusement, le processus de réforme du Conseil de sécurité, qui constitue l'élément clef du processus de renouveau de l'ONU, n'est encore qu'un point de l'ordre du jour. Nous sommes d'avis que le processus de réforme ne pourra que bénéficier d'approches novatrices et créatives qui finiront par produire des résultats. Sur ce point, je voudrais souligner une fois encore la position de l'Ukraine selon laquelle l'un des éléments nécessaires pour la réforme du Conseil de sécurité serait l'attribution d'un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale et autres États, dont le nombre de membres a plus que doublé depuis 1991.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'adhésion à des politiques économiques, sociales et écologiques sensées, ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance, sont les facteurs clefs pour parvenir au développement durable. Nous partageons l'avis, exprimé dans plusieurs déclarations au cours de cette session, selon lequel le développement durable constitue un défi mondial. L'Ukraine pense que ce n'est que par des efforts concertés, à la fois dans le cadre de mécanismes universels et multilatéraux que dans celui d'enceintes régionales et sous-régionales, qu'il sera possible de relever ce défi comme il se doit.

Pour l'Ukraine, comme pour d'autres pays de la région, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire est devenue un élément important des efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement convenus sur le plan international.

Dans le même temps, les forces de la nature peuvent, notamment lorsqu'elles s'ajoutent à des comportements humains imprudents et irresponsables, perturber des plans de développement, transformer des continents, voire rayer de la carte du globe des pays entiers. La science a montré, en maintes occasions, que les changements climatiques, le réchauffement planétaire et la pollution risquent de provoquer des conséquences soudaines et dramatiques si l'on ne réagit pas à temps par des mesures adéquates et efficaces. L'Ukraine est fermement attachée aux accords internationaux dans le domaine des changements climatiques, notamment la Convention-

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

Cette année, nous avons commémoré le vingt et unième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, le pire désastre technologique qu'ait connu l'humanité. Tchernobyl a durement frappé mon pays et toute la région. Nous demandons aux organismes des Nations Unies et aux donateurs individuels de poursuivre leur assistance aux États touchés et de travailler ensemble dans un esprit de coopération à la mise en œuvre de programmes pertinents.

L'Ukraine, en sa qualité de coordonnateur pour 2007 de l'Agenda de Tchernobyl, a proposé, en conjonction avec la République du Bélarus et la Fédération de Russie, que soit adoptée au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale la nouvelle résolution sur le renforcement de la coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Nous espérons que cette initiative recueillera un large appui au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

L'Ukraine va bientôt commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'une des pages les plus tragiques de son histoire, la Grande Famine ou *Holodomor*. La famine artificielle de 1932-1933, perpétrée par le régime soviétique totalitaire dans l'objectif d'annihiler la population rurale, pilier de la nation ukrainienne, a coûté la vie à des millions d'innocents. Depuis plus de sept décennies, ce crime odieux, qui est l'une des pires catastrophes jamais subies par l'humanité, attend toujours une condamnation adéquate de la part de la communauté internationale.

Nous espérons vivement que l'ONU, en sa qualité d'autorité morale collective et d'instrument efficace de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, fera entendre sa voix et dénoncera cette affreuse catastrophe infligée à dessein à la population ukrainienne au début des années 30. Ce faisant, un hommage mérité sera rendu à la mémoire de millions de nos compatriotes tués de la manière la plus choquante. Il importe de se souvenir du passé afin d'en tirer les leçons et d'éviter de répéter, à l'avenir, les crimes contre l'humanité.

Une décision de l'Assemblée générale de décréter une journée internationale à la mémoire des victimes de génocides serait une contribution utile et opportune à la réalisation de cet objectif. Cela pourrait également

faciliter l'application effective de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, à l'approche du soixantième anniversaire de ces instruments en 2008. Nous sommes convaincus que cet événement mérite l'adoption d'une résolution spéciale.

Dans le contexte des droits de l'homme, l'Ukraine attache une grande importance à la coexistence harmonieuse des civilisations, au dialogue et à la coopération entre les cultures et les peuples. A ce titre, nous appuyons l'Alliance des civilisations mise en place sur l'initiative des Premiers Ministres de l'Espagne et de la Turquie, et nous comptons nous joindre très bientôt au Groupe des Amis de l'Alliance.

Les problèmes qui se posent à nous sont énormes. Nous croyons que l'ONU est la seule organisation internationale ayant la portée mondiale et la légitimité universelle nécessaires pour s'attaquer aux menaces et aux défis mondiaux contemporains qu'aucun pays ne peut régler à lui seul.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la volonté de l'Ukraine de continuer à apporter une contribution active au renforcement accru de notre organisation.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Billie A. Miller, Ministre d'État des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

M^{me} Miller (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. La délégation de la Barbade exprime également toute sa reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, pour la façon dont elle a dirigé les travaux de la soixante et unième session, et saisit la présente occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Depuis son indépendance en 1966, la Barbade a pris une part active à la formulation de la politique internationale sur un certain nombre de questions de caractère universel, et a promu le rôle central de l'ONU dans le débat mondial sur le développement. Nous sommes fiers d'avoir apporté notre contribution aux processus critiques de négociations sur le programme de développement. Il reste encore beaucoup à faire.

Permettez-moi de saisir la présente occasion pour identifier les domaines particuliers auxquels la Barbade accorde une importance exceptionnelle et où nous pensons que la communauté internationale doit prendre des mesures urgentes axées sur les résultats. Je fais référence ici, plus précisément, à la mise en œuvre effective et globale du partenariat mondial pour le développement tel qu'il est énoncé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice; à l'octroi de ressources financières stables, prévisibles et suffisantes pour la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement; à la création d'un environnement international plus favorable qui faciliterait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) par la plupart des pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux; à la reconnaissance par la communauté internationale de l'importance d'assurer un appui continu aux besoins des pays en développement à revenu intermédiaire; à l'application des accords mondiaux en vigueur sur les changements climatiques, ainsi qu'à l'adoption rapide d'un arrangement ambitieux et global après Kyoto; à la protection et à la gestion durable de la mer des Caraïbes; à la conclusion positive des négociations commerciales du Cycle de Doha, avec le développement comme composante centrale de son résultat; à la promotion de la coopération internationale sur les questions fiscales; à la nécessité, pour l'ONU, de renforcer sa volonté d'appuyer les efforts faits par l'ensemble des États Membres pour lutter contre les problèmes associés au trafic et au transbordement de drogues illégales, ainsi qu'à l'augmentation subséquente des crimes violents; et enfin, à la nécessité de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité et de continuer à insister sur la revitalisation du Conseil économique et social.

Le fossé qui sépare les promesses de la mise en œuvre continue d'entraver notre réalisation de la gamme entière des objectifs internationalement convenus en matière de développement. Le niveau de coopération internationale et de ressources promis par les partenaires du développement a été, hélas, très insuffisant. Les petits États insulaires en développement, par exemple, ont dû, jusqu'à présent, assumer la plus grande partie du fardeau de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, alors même que ces objectifs avaient été arrêtés par un consensus de l'ensemble de la communauté internationale. De même, les besoins

des pays en développement à revenu intermédiaire n'ont pas été adéquatement pris en compte par le Consensus de Monterrey, et ils ne reçoivent toujours pas l'appui vital nécessaire à leur développement qui leur permettrait d'achever la transition. L'année prochaine, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement devra chercher à rectifier cette situation.

Il ne reste que huit ans avant que nous n'atteignons notre date cible de 2015 pour la réalisation des OMD. Nous devons identifier des stratégies effectives afin de transformer l'engagement politique pris par les États Membres vis-à-vis des OMD en actions concrètes axées sur les résultats. Nous devons forger des partenariats stratégiques non seulement à l'intérieur des pays et entre les pays qui englobent divers niveaux de développement et de prospérité économique, mais aussi entre le secteur privé, le secteur public et la société civile.

On ne peut plus nier que les changements climatiques constituent un phénomène alarmant qui exige une attention marquée et une action mondiale urgente et résolue de la part de la communauté internationale. Je félicite vivement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'avoir pris l'initiative de convoquer la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques le 24 septembre. La présence d'un si grand nombre de chefs d'État et de gouvernement à cette importante session indique clairement que la gravité du problème a été reconnue et que l'on a pleinement compris la nécessité d'une direction politique audacieuse.

Si nous continuons à différer le moment d'agir, nous serons jugés sévèrement, et à juste titre, pour avoir compromis si cruellement le legs des générations futures. Aujourd'hui, nous avons peut-être des choix à faire; mais demain, elles n'en auront pas.

La Barbade est un petit État insulaire de basse altitude qui dépend beaucoup de son environnement côtier et marin pour ses activités économiques. Pour sa population, les enjeux ne sauraient être plus élevés. Les changements climatiques non seulement représentent le défi le plus grave posé à notre développement durable, mais ils menacent aussi notre survie même. Le Premier Ministre de la Barbade, M. Arthur, a déclaré à la réunion du 24 septembre qu'il n'y a aucune raison – scientifique ou politique – de ne pas répondre immédiatement à cette crise mondiale.

La Barbade et les autres membres de la Communauté des Caraïbes ont pris des mesures, aux niveaux national et régional, pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, grâce essentiellement à nos propres ressources, mais les stratégies d'adaptation unilatérales les plus efficaces resteront futiles en l'absence d'une action mondiale résolue visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à traiter de la question des changements climatiques de manière globale. Nos dirigeants ont insisté sur l'impératif d'agir ensemble pour faire face aux changements climatiques, avec l'ONU à la tête de la recherche de solutions durables à ce problème. Les négociateurs qui se réuniront à Bali en décembre prochain ne devront pas laisser passer cette occasion.

La communauté internationale n'est toujours pas parvenue à clore le Cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha par un résultat axé sur le développement. Si la libéralisation commerciale peut s'avérer en l'occurrence bénéfique, il faut bien davantage pour garantir l'évolution soutenue des économies du monde en développement. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité d'un processus multilatéral qui réalisera les aspirations des pays plus développés tout en répondant aux besoins des pays en développement, en particulier des petites économies vulnérables comme la nôtre. Je prie instamment la communauté internationale de faire déboucher les négociations commerciales multilatérales sur un résultat satisfaisant et bénéfique pour tous.

La Barbade et les autres pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ne sont ni des fournisseurs ni de grands débouchés du commerce des drogues illégales. Pourtant, en raison de notre position géographique et de facteurs extérieurs indépendants de nous, nous pâtissons du trafic illicite des drogues, des armes légères et de petit calibre et de leur corollaire, la criminalité transnationale organisée. Parce que nos pays sont petits, dotés de maigres ressources et très vulnérables, nous dépendons de la coopération internationale pour conjurer ces menaces. Il est très important pour la région caribéenne que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) compte un bureau régional pour les Caraïbes à la Barbade.

Nous sommes donc très alarmés par la fermeture de ce bureau, décidée unilatéralement à Vienne, et

sommes loin d'être convaincus que notre région sera parée contre des dangers bien réels. Au contraire, les études sur les drogues, le crime et le développement en Amérique centrale et dans les Caraïbes, publiées cette année par l'UNODC et la Banque mondiale, mettent clairement en évidence la nécessité d'intensifier l'action internationale dans la région. Nous espérons sincèrement que cette regrettable décision sera annulée sans délai et que l'ONU rétablira sa présence dans la région des Caraïbes en rouvrant le bureau régional de la Barbade.

Cela fait maintenant plusieurs années que l'Assemblée générale étudie la question de la réforme du Conseil de sécurité. Bien que les États Membres et les différents groupes régionaux aient exprimé leurs vues et leurs positions, aucune décision ferme n'a pu être adoptée. Il est temps, à présent, de parvenir à des compromis politiques pour qu'une solution acceptable puisse être négociée. La Barbade restera très impliquée dans ce processus.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont fondamentales pour le développement national et international. Il importe d'améliorer la manière dont la problématique hommes-femmes est traitée à l'ONU. Il est essentiel d'examiner plus en avant, au niveau intergouvernemental, l'idée d'une nouvelle structure chargée de promouvoir l'égalité des sexes ainsi que de dissiper et de prendre en considération l'ensemble des préoccupations avant d'arrêter une décision finale. Quelle que soit sa forme, cette nouvelle structure devra accorder toute l'attention voulue à l'élaboration des normes et à la sensibilisation, mais aussi aux problèmes liés au développement, aux activités opérationnelles et aux ressources.

Il est crucial d'accélérer l'intégration régionale pour que les pays de la CARICOM puissent surmonter les difficultés et profiter des circonstances favorables découlant de l'évolution de la scène internationale. Après avoir créé un marché unique en 2006, nous nous attachons à présent à concevoir les mécanismes appropriés pour parvenir progressivement à une économie unique efficace. L'économie unique favorisera l'intégration de notre production et de nos secteurs financiers, ainsi que la coordination des politiques sectorielles, la convergence des politiques macroéconomiques, la mise en place d'un marché régional des capitaux et l'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires.

Depuis sa création, la Communauté des Caraïbes accorde un intérêt central à la coopération concrète. Nous pensons que le meilleur moyen de progresser pour nos petites nations consiste, compte tenu de nos nombreux points communs, à tenter de résoudre les questions d'intérêt mutuel en mobilisant l'ensemble des ressources, des expériences et des savoir-faire. La santé, l'éducation et, depuis peu, la sécurité doivent être les domaines prioritaires de cette mise en commun des ressources et des efforts de la recherche. Notre région présente la particularité d'être l'une des premières à avoir éradiqué la polio et la variole. Il y a quinze jours, la région a tenu sa première réunion au sommet sur les maladies chroniques non contagieuses, qui sont désormais l'une principales causes de morbidité et de mortalité.

Un Haïti stable, pacifique et prospère est essentiel pour le bon fonctionnement de la Communauté des Caraïbes, à laquelle il appartient. Il demeure nécessaire et urgent que la communauté internationale apporte une aide massive à Haïti pour l'aider à consolider et à renforcer les louables progrès accomplis jusqu'ici. Une condition primordiale est que le Conseil de sécurité étende le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), en mettant davantage l'accent sur la consolidation de la paix, la réforme judiciaire, l'appui institutionnel à la fourniture des services de base, et la gestion des frontières. Nous devons répondre de façon directe aux besoins humanitaires et socioéconomiques d'Haïti pour sortir de la pauvreté la majeure partie de la population et éliminer les causes sous-jacentes des menaces à la paix et à la sécurité qui existent dans le pays.

Cette année, de nombreux pays du monde, dont la Barbade, ont commémoré le bicentenaire de l'abolition du commerce transatlantique des esclaves. Vu l'ampleur et la fréquence des horreurs de la traite des esclaves, incarnées par le célèbre Passage du milieu, il y a tout lieu de la considérer comme l'un des premiers crimes contre l'humanité. Cela ne doit plus jamais se reproduire.

Pour pouvoir tourner la page des activités criminelles de l'esclavage racial, nous devons également traiter la question de l'émancipation sous l'angle de l'équité. Cela suppose donc de régler la très controversée question des réparations. Ce n'est pas la première fois que cette question fait l'objet d'un débat et que des décisions sont prises à son sujet. Au XIXe siècle, les Européens avaient consenti à de multiples formes de réparations.

Prononçant cette année le discours organisé par le Wilberforce Lecture Trust au Royaume-Uni, le Premier Ministre Arthur a proposé de créer un fonds William Wilberforce pour l'éducation. La Barbade encourage tous les pays qui ont recouru à cette ignoble pratique ou en ont tiré profit à soutenir cette importante initiative. Ce faisant, ils rendront hommage au courage et à la conviction morale de tous ceux qui se sont mobilisés sans répit pour obtenir l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves, de même qu'ils favoriseront la poursuite de l'expérience unique en matière de relations humaines que représente le pluralisme ethnique des sociétés caribéennes.

C'est en gérant les affaires internationales suivant une approche multilatérale que les pays peuvent espérer venir à bout des problèmes les plus urgents à l'échelle mondiale. Nous avons la responsabilité collective de veiller à la réforme et à la revitalisation de cette Organisation, qui est la clef de voûte du multilatéralisme, de sorte qu'elle puisse mieux rendre compte de son action et accompagner, d'une manière transparente et efficace, les efforts de développement déployés par l'ensemble de ses Membres.

Le développement est fondamental pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Tout en veillant à ce qu'il figure au sommet des priorités mondiales, nous devons nous assurer que l'ONU dispose des ressources financières suffisantes pour répondre aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables d'entre nous, réaliser les aspirations des pays en développement à revenu intermédiaire et aider les pays pouvant y prétendre à accéder au statut de pays développés. La réduction disproportionnée des ressources du budget ordinaire allouées aux objectifs de développement doit être enrayée sans plus tarder.

Il ne peut plus y avoir de déficit au niveau des résultats concernant le développement mondial. Nous devons tous faire preuve de la volonté politique nécessaire à cet égard. C'est une tâche à laquelle nous n'avons pas le droit de nous dérober.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie.

M. Oskanian (Arménie) (*parle en anglais*) : Chaque occasion de prendre la parole de cette tribune est une leçon d'humilité car je sais que tous les pays du monde s'écoutent les uns les autres et s'efforcent de comprendre en quoi consistent nos approches et

intérêts communs. Ceux d'entre nous qui représentent les petits pays ont le sentiment que cette assemblée est un lieu où les grands pays parlent des malheurs du monde alors que nous, pays plus modestes, devons rester cantonnés dans les questions et thèmes qui nous sont propres ou qui concernent nos régions, comme si évoquer des problèmes fondamentaux et mondiaux était prétentieux, et qu'il valait mieux en laisser le soin à ceux qui ont le pouvoir d'y remédier.

Cela fera 10 ans aujourd'hui que je suis ici, et je me risque à déroger à la règle. Cette année, alors que des calamités financières ont aggravé des catastrophes politiques et naturelles, il est devenu très clair que, même si nos problèmes et nos défis communs nous menacent tous de façon égale, nous ne sommes pas tous égaux devant leurs conséquences. Les petits pays, qui sont plus limités en tout – moins de diversité, moins de ressources, moins de marge de manœuvre, moins de moyens et d'options – sont exposés à des périls plus grands et sont plus vulnérables que les pays dotés d'un plus grand territoire, d'une population plus importante et disposant d'un plus grand potentiel.

En même temps, les questions qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale – notamment la paix et la sécurité, la croissance économique, le développement durable, les droits de l'homme, le désarmement, les drogues, la criminalité et le terrorisme international – ne connaissent pas de frontières, et aucun d'entre nous ne peut s'y attaquer individuellement si nous voulons trouver des solutions efficaces. Il est dans notre intérêt commun de trouver des solutions à ces problèmes, car ils concernent l'humanité tout entière. Et parce que ces problèmes ne peuvent pas être résolus à l'intérieur de nos propres frontières, personne n'a le droit d'abdiquer ses responsabilités devant les conséquences ni ne peut se permettre ce luxe.

Lorsque le marché spéculatif fait monter le cours du pétrole jusqu'à 80 dollars, ceux qui sont trop petits pour avoir des réserves importantes sont ceux qui souffrent le plus, et les grands pays qui ont un vaste appétit d'hydrocarbures concluent parfois des accords sur des questions énergétiques qui sont en contradiction avec leurs politiques. Nous en faisons autant, parce que la sécurité énergétique n'est pas seulement une question d'arithmétique mondiale; c'est aussi une question de vie et de mort.

Lorsque le changement climatique entraîne des modifications graves de l'environnement, il n'en faut

pas beaucoup pour qu'une sécheresse prolongée ou des pluies excessives endommagent notre agriculture et notre économie ou pour que la montée du niveau des mers atteigne nos villes. Mais nous n'avons ni l'espace suffisant ni la diversité nécessaire pour faire face à la situation et nous adapter.

Lorsque ce qui fait l'actualité, c'est l'absence d'explosions en Iraq, et lorsque les calamités quotidiennes sont devenues banales, nous, petits pays, commençons à avoir le sentiment que nous sommes vulnérables et tributaires de la volonté et de la capacité des autres membres de la communauté internationale, et plus encore, de leur tolérance pour des actes de violence et d'humiliation qui se commettent loin d'eux.

Quand le développement dépend de l'absence de mauvais temps, de maladies et de guerres, et quand la capacité d'éviter au moins deux de ces trois maux se trouve entre les mains de ceux qui ont la capacité d'apporter la paix et de guérir, nous, habitants des petits pays, nous sentons exposés et impuissants.

Lorsque le désarmement et la maîtrise des armements cessent d'être des instruments au service de la paix et de la sécurité pour devenir des moyens de récolter des dividendes politiques, les petits pays ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes pour assurer leur propre protection. En d'autres termes, nous devenons une partie du problème, parce que la solution n'est ni logique ni évidente.

Enfin, lorsque « Darfour » devient synonyme d'« impuissance », nous, citoyens des petits pays du monde, comprenons que la puissance a remplacé la responsabilité. Le discours omniprésent sur les droits de l'homme ne peut pas remplacer et ne remplacera pas l'absence de volonté politique d'agir. Le génocide doit être empêché et non pas commémoré.

Génération après génération, nous découvrons de nouveaux endroits où se manifeste une consternante tolérance humaine pour les machinations inhumaines et de nouveaux noms de lieux où se sont produits des tueries et des massacres de personnes qui appartiennent à une certaine catégorie, à un certain groupe ethnique, ou à une certaine race ou religion. Pour l'Arménie, cela a été, pendant 100 ans, le désert de Der el Zor, pour la génération suivante, cela a été Auschwitz, plus tard, cela a été les champs de la mort du Cambodge, et plus récemment, cela a été le Rwanda. Si chacun de ces noms, avec le mot « génocide », évoque l'indifférence, l'impuissance et l'occultation de crimes de guerre, « Darfour » est aujourd'hui synonyme d'expédients, de

faux-fuyants et de gêne devant une situation qui dérange. « Darfour » est synonyme de honte.

L'appel que j'adresse à la communauté internationale, au nom des petits pays, est qu'elle aborde chacune de ces questions selon ses particularités et pour elle-même, et non comme un pion sur l'échiquier mondial du pouvoir. Lorsque la tension monte entre les puissances mondiales, cela mène à la polarisation, ce qui de même mène à une réduction de la capacité, acquise de haute lutte, des petits pays de mettre en œuvre des politiques de complémentarité et d'équilibre. Notre aptitude à faire partie du processus baisse.

Je voudrais rappeler cette évidence : nous comptons sur la volonté des grandes puissances, au sein de la communauté internationale, de mettre de côté leurs différends et de tenter de résoudre ces problèmes collectivement. Nous attendons d'elles également qu'elles comprennent clairement que leur puissance et leur influence ne les mettent pas à l'abri des conséquences des processus et des problèmes qui nous touchent.

Le mois dernier, l'Arménie a célébré le seizième anniversaire de son indépendance. Au cours de cette période, nous avons survécu à une multitude de changements. Mais nous avons toutes les raisons d'être fiers de ce que nous avons accompli tout au long de cette période : une économie ouverte et diversifiée, une croissance élevée et des systèmes financiers solides, ainsi que de meilleures élections, des institutions publiques plus fortes et une population qui est de plus en plus consciente de ses droits. Tout cela nous donne la confiance et la détermination nécessaires pour nous attaquer aux autres problèmes que connaît notre société – une croissance inégale, un taux de pauvreté élevé, des salaires bas – et pour renforcer nos institutions humaines et approfondir notre expérience en matière de démocratie.

Nous avons réussi tout cela dans des conditions difficiles. Il nous reste un conflit à résoudre avec un voisin. Des limites sont artificiellement imposées à la capacité d'action de l'Arménie et la coopération régionale fait défaut.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale pour cette année comprend un point sur les conflits qui s'enlisent. Examiner tous ces conflits en bloc est fondamentalement inapproprié. Le conflit qui sévit chez nous, celui du Haut-Karabakh n'en fait pas partie. Ce n'est pas à l'ONU qu'il faut traiter de cette question

car elle est examinée au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En outre, le conflit du Haut-Karabakh n'est pas gelé. Nous négocions avec l'Azerbaïdjan et nous avançons vers une solution.

Deuxièmement, pendant cette période, le processus a lui aussi évolué. Nous avons en main un document bien articulé et solide qui traite non seulement des questions fondamentales mais aussi de celles qui en découlent, et cela est somme toute une solution raisonnable.

Troisièmement, le droit des peuples à l'autodétermination est au cœur du processus. Le peuple du Karabakh ne veut rien de plus que ce qui lui revient de droit. Il veut vivre dans la paix et la sécurité sur son propre territoire. En d'autres termes, il veut exercer le même droit que chaque pays dans cette salle a exercé à un moment donné de son histoire.

S'agissant de conflits, nous suivons également de très près les événements au Kosovo. Nous entendons la communauté internationale très clairement lorsqu'elle dit que le Kosovo ne servira pas de précédent à d'autres conflits. Nous n'essayons pas de faire du Kosovo un précédent pour notre propre conflit, car cela est contraire à notre principe : pour nous, chaque conflit est différent. Mais nous n'accepterons pas non plus la logique inverse : ce n'est pas parce que le Kosovo a accédé à l'indépendance que d'autres peuples n'ont pas le droit à l'autodétermination. Personne ne doit nous dire qu'il y a un quota en matière de liberté.

En fin de compte, la bonne volonté et la compréhension des petits pays et leur participation aux affaires mondiales ne peuvent pas remplacer ce que peuvent faire les grandes puissances ayant davantage de capacités et de volonté politique d'agir. En cette période d'ouverture et d'inclusion, il n'est pas possible d'utiliser les vieux instruments de la coercition et de l'exclusion. Il nous faut au contraire de nouveaux instruments de compromis et de consensus afin de parvenir à l'objectif constant de l'humanité qui est de vivre dans la paix et la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

M. Mesfin (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la

soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je voudrais vous assurer que mon pays coopérera pleinement avec vous dans l'exercice des responsabilités qui vous ont été confiées. Je ne doute pas que l'Assemblée bénéficiera de votre expérience aussi bien professionnelle que personnelle. Je profite de cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, de ses contributions précieuses et de sa direction éclairée pendant la dernière session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également dire au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, notre vive satisfaction. Il s'est pleinement engagé dans sa tâche et a pris un excellent départ dans les efforts pour relever les défis mondiaux depuis qu'il a pris ses fonctions il y a an. Je voudrais à cette occasion souligner la volonté résolue de l'Éthiopie de coopérer par tous les moyens pour l'aider dans cette tâche exigeante.

Il y a tout juste trois semaines, l'Éthiopie est entrée dans le troisième millénaire. L'Assemblée générale a reconnu qu'il s'agissait là d'un événement mondial. Le 15 juin 2007, elle a adopté la résolution 61/270 proclamant l'année allant du 12 septembre 2007 au 11 septembre 2008 l'année du Millénaire éthiopien. L'Assemblée de l'Union africaine a également déclaré que le Millénaire éthiopien faisait partie du patrimoine africain et était un événement exceptionnel. Nous vous remercions tous de cet honneur et de cette expression de solidarité.

Ceux qui ont vu comment les Éthiopiens de toutes conditions ont accueilli le nouveau Millénaire éthiopien n'ont pu manquer de constater le nouvel esprit qui se manifeste dans le pays. C'est un esprit de renouveau et de volonté de s'unir en vue d'un avenir meilleur pour le pays. Le nouveau Millénaire éthiopien a été salué par tous les Éthiopiens, qui se sont engagés à faire davantage pour l'harmonie nationale, pour une paix et une stabilité durables et pour vaincre la pauvreté que connaît le pays depuis plusieurs décennies.

Il y a 2 000 ans, l'Éthiopie était le foyer de l'une des plus grandes civilisations du monde, Aksum. Il y a 1 000 ans, nous étions encore capables de construire deux des plus grands sites du patrimoine mondial. L'un est la ville de Harar, la quatrième ville sainte de l'Islam qui, par une heureuse coïncidence, célèbre aussi son propre millénaire cette année. L'autre est la ville d'églises édifiées par Lalibela, saint, prêtre et

Empereur de la ville qui porte encore son nom aujourd'hui.

Mais le destin de l'Éthiopie a commencé à changer à partir de la seconde moitié du dernier millénaire. Bien qu'elle ait survécu au colonialisme et représenté la grandeur du passé de l'Afrique, l'Éthiopie est malheureusement devenue aussi le symbole de la pauvreté, de la pénurie et de la destitution de l'histoire récente en Afrique.

En dépit des obstacles considérables que nous avons dû affronter, la situation a commencé à changer dans les 10 dernières années. Le désespoir et la frustration grandissants, conséquences d'un manque de confiance en l'avenir, ne reflètent plus la réalité de l'Éthiopie. C'est peut-être ce qui explique l'exubérance qu'ont démontrée toutes les couches de la société éthiopienne en saluant le nouveau millénaire. Un nouveau consensus national très vigoureux se crée en Éthiopie aujourd'hui, consensus qui porte sur la conviction que le commencement du troisième millénaire sera le symbole de la renaissance éthiopienne et qu'il faut œuvrer dans ce sens.

Cet optimisme général manifesté par tous les Éthiopiens au début du nouveau millénaire repose sur des fondements tangibles. Les réalités politiques, sociales et économiques de l'Éthiopie changent depuis 10 ans. Nous faisons de vrais progrès. Cependant, les détracteurs ne manquent pas. Il s'agit de non-Éthiopiens qui sont déterminés à saboter les progrès que nous faisons dans tous les domaines. Ils tentent entre autres de saper l'unité nationale et de gérer les affaires internes de l'Éthiopie dans ses moindres détails. Nous avons vu tout cela encore ces quelques derniers jours.

Nous continuons malgré tout à progresser. Ces cinq dernières années, le taux de croissance du produit intérieur brut a été supérieur à 10 % en moyenne. La croissance du revenu par habitant s'élève en moyenne à près de 8 % depuis sept ans.

Les progrès que nous faisons pour changer les conditions de vie de notre peuple sont concrètement illustrés par la façon dont nous avançons dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes prêts à assurer l'accès aux soins de santé primaires universels d'ici à 2010. Nous sommes également en bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction de la mortalité maternelle et post-infantile bien avant 2015. Nous avons beaucoup

progressé dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Nous sommes parvenus à stopper et à stabiliser la progression du VIH/sida et à réduire la prévalence du paludisme.

Nous avons également obtenu des résultats assez remarquables dans le domaine de l'éducation. Il est pratiquement certain désormais que nous sommes en bonne voie d'assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015. Le taux de scolarisation primaire est aujourd'hui de 91,6 %. Il y a 16 ans, il était de 19 %. Nous avons également commencé à veiller à ce que l'enseignement dispensé soit véritablement un enseignement de qualité.

Nous nous sommes aussi engagés de manière tangible en faveur de la viabilité de l'environnement. Nos célébrations du nouveau Millénaire éthiopien et les préparatifs qui y ont conduit ont mis en lumière cet engagement de manière concrète. Le slogan « Deux arbres pour l'an 2000 » a été repris avec enthousiasme dans tout le pays. Cet enthousiasme populaire a permis d'accélérer le processus entamé plus tôt et qui a culminé, en seulement trois ou quatre mois, avec la proclamation du nouveau Millénaire et la plantation de près d'un milliard d'arbres. Ce processus se poursuivra tout au long de l'année et au-delà.

Nous n'ignorons pas non plus le spectre du réchauffement de la planète et la menace que pose le changement climatique. L'Afrique est tout particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Tant d'entre nous vivent sur la corde raide que le moindre changement de climat peut faire basculer la situation de la simple satisfaction des besoins alimentaires à la famine, et de la survie à la mort. Le changement climatique est un défi mondial qui exige une réponse mondiale.

Toutefois, le besoin d'un développement économique rapide dans des pays comme l'Éthiopie, et dans toute l'Afrique de manière générale, ne doit pas souffrir de la nécessité d'inverser certaines situations climatiques dangereuses dont nous ne sommes pas responsables. Il devrait cependant être possible, grâce à une collaboration internationale efficace, de faire en sorte que le processus de développement dans des pays tels que l'Éthiopie soit compatible avec la protection de l'environnement.

À cet égard, nous nous félicitons de la proposition faite par le Brésil de convoquer en 2012

une nouvelle conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Nous apprécions également l'engagement pris par l'Union européenne de réduire encore davantage ses émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place des politiques énergétiques plus responsables et plus durables. Nous approuvons la position de l'Union européenne en faveur d'une réforme du cadre institutionnel des activités environnementales des Nations Unies.

Les progrès socioéconomiques enregistrés par l'Éthiopie ces 10 dernières années ont clairement été consolidés par les avancées réelles et tangibles que nous avons réalisées dans l'édification des institutions démocratiques et dans la promotion de l'état de droit. À cet égard aussi bien, nous abordons le nouveau Millénaire forts d'un engagement redoublé et renouvelé en faveur de la consolidation du processus démocratique en Éthiopie et du renforcement d'une culture de tolérance et de compréhension mutuelle entre nos populations. Un nouvel esprit de tolérance, de dialogue, d'ouverture et d'attachement à la paix règne dans notre population.

Travailler à la poursuite de la démocratisation du pays et à la promotion de l'état de droit est une promesse que chaque Éthiopien fait alors que nous entrons dans notre nouveau Millénaire. Cet engagement se fonde sur la conviction que la paix durable dans notre pays et la réalisation de nos objectifs dans les domaines social et économique ne pourront perdurer que si nous parvenons à progresser dans la réalisation des aspirations démocratiques de notre peuple. Nous exhortons ceux qui veulent se mêler de nos affaires à se souvenir qu'ils seront tenus responsables de leurs actes et à renoncer à introduire un cheval de Troie dans notre société.

Le même esprit du nouveau Millénaire éthiopien guide aussi notre politique étrangère. Nous avons, au fil des 15 dernières années, œuvré de bonne foi à la paix dans notre région. Plus que jamais et dans l'esprit du nouveau Millénaire, nous sommes prêts à contribuer, dans la mesure qui nous revient, aux efforts de paix et à l'entente entre les peuples et les États, en particulier dans notre propre sous-région.

Nous sommes pleinement conscients du fait que les fondements de la renaissance de l'Éthiopie, à laquelle nous sommes tant attachés en notre nouveau Millénaire, ne peuvent être trouvés dans notre action en Éthiopie seulement. Pour respecter ce nouvel esprit et parvenir à rajeunir l'Éthiopie, nous sentons qu'il nous

faut tendre une main amie à tous ceux, proches ou éloignés, qui jugeront sage de répondre positivement à ce geste. Nous savons parfaitement qu'il est indispensable que l'atmosphère régionale soit propice à la renaissance de notre région et de notre pays. Ce qui est absolument indispensable, ce n'est pas seulement l'absence de conflits et de différends, mais aussi, et nous en avons bien conscience, que la paix et la coopération soient bien réelles. Sans cela, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs, que ce soit en Éthiopie, dans notre région ou même en Afrique.

Je tiens à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui nous ont aidés à accomplir les progrès que nous avons accomplis ces 10 dernières années. Ils ont constamment soutenu nos efforts et ils sont restés à nos côtés contre vents et marées. Nous leur sommes profondément redevables. Il est de notre devoir de rester fidèles aux principes qui sous-tendent ces manifestations de solidarité. L'Éthiopie, qui est l'un des Membres fondateurs de l'ONU, restera attachée au multilatéralisme et à la plus grande coopération possible avec les Nations Unies. C'est pourquoi, pour terminer, je tiens à réaffirmer une fois encore que nous sommes disposés à coopérer pleinement et sans réserve avec notre Secrétaire général dans tous les domaines où notre contribution est nécessaire et à chercher l'amitié de toutes les nations dans l'esprit de notre nouveau Millénaire.

M. Abdelaziz (Égypte), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Lam Akol Ajawin, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan.

M. Ajawin (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai tout d'abord grand plaisir à transmettre à toutes les personnes présentes les salutations et les vœux de S. E. Omar Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan, qui en raison de circonstances imprévues n'a pas pu participer à la présente session.

J'ai aussi grand plaisir à féliciter le Président pour son élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que sa riche expérience et son grand professionnalisme permettront à nos travaux d'atteindre les résultats escomptés. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa,

pour les efforts louables qu'elle a déployés tout au long de la session précédente de l'Assemblée.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour, de nouveau, féliciter chaleureusement M. Ban Ki-moon de son élection à la tête de cette Organisation. Nous sommes convaincu qu'il contribuera de manière constructive à revitaliser le rôle de l'ONU, tout en préservant la Charte et en servant les États Membres dans un esprit de respect et de transparence, permettant ainsi aux Nations Unies de surmonter les difficultés qui se présentent à nous à ce stade déterminant de l'évolution des relations internationales et à l'heure où la communauté internationale est confrontée à des défis immenses et décisifs en de nombreux domaines.

L'an dernier, le Président de notre pays a annoncé à cette même tribune de l'Assemblée (*voir A/61/PV.11*) que la paix dans notre pays n'était plus un rêve, mais plutôt une réalité et un objectif stratégique irréversible. Aujourd'hui, j'ai l'honneur d'annoncer aux Membres que depuis nous avons poursuivi la mise en œuvre de l'Accord de paix global et continué à le faire devenir une réalité.

Tous les organes et institutions constitutionnels nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord ont été créés. Au niveau des institutions exécutives, la présidence, le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan et les gouvernements des États ont été mis en place. Par ailleurs, les institutions législatives au plan national, au Sud-Soudan et au niveau des États ont été formées. Au plan judiciaire, la Commission nationale des services judiciaires et la Cour constitutionnelle ont été créées. De plus, toutes les commissions prévues par l'Accord de paix global – telles que la Commission nationale de révision constitutionnelle, la Commission du bilan et de l'évaluation, la Commission nationale du pétrole, la Commission nationale de la fonction publique, la Commission pour la protection des droits des non-musulmans dans la capitale, le Comité technique spécial des frontières – ont été mises en place et s'acquittent de leurs mandats de manière diligente et consciencieuse.

Conformément au calendrier de la mise en œuvre prévu par l'Accord de paix global, la Commission électorale nationale et la Commission des droits de l'homme seront établies avant la fin de cette année. L'Assemblée législative nationale adoptera la législation pertinente après la reprise de sa session ce mois-ci. Plusieurs questions non résolues sont

actuellement discutées et négociées au sein des commissions conjointes composées de représentants des deux partenaires et d'autres membres du Gouvernement d'unité nationale. Nous espérons que ces questions seront résolues bientôt, en particulier puisque les deux partenaires s'y sont engagés. Par ailleurs, il est important de souligner que la paix et la sécurité règnent actuellement au Sud-Soudan et dans d'autres zones couvertes par l'Accord de paix global. Ce fait est en soi la plus grande réalisation de l'Accord puisqu'il constitue la base nécessaire à la mise en œuvre des autres dispositions.

Mon pays réaffirme son attachement sans réserve à l'esprit et à la lettre de l'Accord de paix global et entend poursuivre sans relâche sa mise en œuvre fidèle, mais nous attendons aussi que la communauté internationale honore ses engagements de remplir les conditions pour la paix – en particulier les engagements pris à la Conférence des donateurs d'Oslo en 2005, l'annulation de la dette extérieure et la levée des sanctions et restrictions économiques unilatérales qui font obstacle aux efforts de reconstruction et de développement et qui, en fait, remettent en cause les objectifs mêmes de l'Accord – pour que le pays puisse supporter le fardeau de la reconstruction et du développement. La paix et la sécurité constituent les deux faces d'une même médaille : l'une n'existe pas sans l'autre. Les Soudanais attendent avec impatience de pouvoir toucher les dividendes de la paix, de la reconstruction et du développement. Nous ne pouvons pas décevoir leur attente légitime.

Le chemin de la paix a été résolument poursuivi avec la signature de l'Accord de paix pour le Darfour à Abuja, en mai 2006, sous l'égide et avec la médiation de l'Union africaine. L'Accord marque un grand bond en avant vers la paix, la stabilité et le développement au Darfour par la voie du dialogue. La communauté internationale a reconnu ce fait, ce qui a effectivement contribué à la conclusion de l'Accord.

Nous avons commencé à mettre en œuvre les différents aspects de l'Accord de paix pour le Darfour. S'agissant du partage du pouvoir et de la participation au pouvoir, l'Autorité régionale de transition pour le Darfour a été mise en place, et les citoyens du Darfour ont été nommés à des postes législatifs et exécutifs à tous les niveaux du gouvernement. Toutes les dispositions de l'Accord portant sur le partage du pouvoir et des richesses et sur les arrangements relatifs à la sécurité, en particulier la commission du cessez-le-

feu, ont été mises en œuvre, en pleine collaboration avec les partenaires.

S'agissant de la situation humanitaire, mon pays s'est toujours engagé à faciliter un accès sans entrave au flux d'aide humanitaire destinée aux populations touchées et dans le besoin. Nous avons également facilité les activités et déplacements des organisations humanitaires au Darfour. Tous ces efforts ont été couronnés par la signature, le 28 mars 2007, du communiqué conjoint entre le Gouvernement soudanais et l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour. Le communiqué est mis en œuvre par un mécanisme conjoint impliquant le Gouvernement, l'ONU et les organisations non gouvernementales nationales et internationales bénévoles.

La situation humanitaire s'améliore nettement, comme le confirment les statistiques sanitaires et humanitaires qui montrent des niveaux d'épidémie, de faim et de pénuries alimentaires plus bas, c'est-à-dire une situation meilleure que dans d'autres parties de la région du Darfour. Le retour des personnes déplacées dans leur propre pays et de réfugiés dans leurs villages témoigne de l'amélioration de la situation. Le Secrétaire général a lui-même constaté ce mouvement lors de sa dernière visite au Soudan.

Les efforts conjoints du Gouvernement soudanais et de l'ONU afin de protéger et consolider la paix se sont poursuivis en renforçant la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) par des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé adoptés lors de la réunion de haut niveau à Addis-Abeba en novembre 2006, suivis par l'autorisation du déploiement d'une opération hybride par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). Notre pays a fait état de son plein respect de la lettre et de l'esprit de cette résolution.

Les progrès accomplis sur les fronts politique, humanitaire et en matière de maintien de la paix ont pu être réalisés uniquement à travers le dialogue mené par l'ONU et les autres acteurs internationaux, dialogue que nous préconisons depuis longtemps, plutôt qu'à travers l'imposition de pressions et de mesures de coercition. C'est ainsi qu'il s'est avéré possible d'aboutir à un accord acceptable pour toutes les parties. Ceci a fait entrer la situation au Darfour dans une phase positive grâce aux efforts vers un règlement pacifique et à l'inclusion des groupes qui n'ont pas adopté l'Accord de paix sur le Darfour.

Mon pays est fermement convaincu que le règlement du problème du Darfour doit être politique et qu'on doit y parvenir à travers des négociations. Nous pensons par conséquent qu'il faut accorder une priorité élevée au processus de négociation politique, ce que nous avons réaffirmé lors des consultations politiques de haut niveau tenues à Addis-Abeba. Je tiens ici à réaffirmer le plein soutien de mon gouvernement à l'initiative conjointe de l'ONU et de l'Union africaine sous les auspices des envoyés spéciaux Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim. Par ailleurs, nous réaffirmons que nous sommes pleinement préparés à participer aux pourparlers de paix qui commenceront en Libye le 27 octobre prochain.

Depuis cette tribune, nous appelons tous les mouvements rebelles au Darfour à se joindre sans tarder au processus de paix et à cesser immédiatement les hostilités en réponse aux appels répétés du Gouvernement soudanais. Mon gouvernement a déjà déclaré un cessez-le-feu unilatéral qui coïncidera avec le début des pourparlers de paix, le 27 octobre. Nous espérons et escomptons que les factions armées feront de même pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et vérifiable au début des pourparlers. De plus, nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures fermes contre ceux qui font obstacle aux pourparlers de paix ou refusent d'y participer. Nous appelons aussi les acteurs internationaux qui ont accueilli certains dirigeants de ces factions à faire preuve de crédibilité en les persuadant de participer aux pourparlers en Libye. Lors des consultations de haut niveau à New York le 21 septembre, il a été décidé que ces entretiens seraient finals et déboucheraient sur un règlement.

La reconstruction et développement sont des facteurs importants de stabilité et renforcent les efforts déployés pour parvenir à un règlement politique. C'est pourquoi nous devons accorder la même attention aux questions de développement, de redressement et de reconstruction, comme le stipule la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Nous attendons avec impatience de voir aboutir les efforts actuels de la communauté internationale en vue d'organiser une conférence internationale sur la reconstruction du Darfour; nous espérons qu'elle aura lieu prochainement.

Dans les méandres du problème du Darfour, mon pays a fait l'objet de campagnes inéquitables, hostiles et malveillantes de la part de certains milieux internationaux qui s'acharnent à exploiter la crise du

Darfour pour servir leurs intérêts, agendas et projets bien connus. Cette campagne perverse a pris pour cible les politiques et les positions politiques de notre pays et essaie d'exagérer et de déformer les faits, ainsi que de dénigrer les capacités du pays, son héritage et les valeurs et traditions de son peuple. La campagne a également pour but de détourner l'attention d'autres crises régionales et internationales. Nous espérons que la communauté internationale assumera ses responsabilités dans l'intérêt de paix et de la stabilité au Darfour et saisira l'occasion exceptionnelle que lui fourniront les négociations de paix prévues en Libye.

Mon pays, qui a réaffirmé son plein attachement aux objectifs de paix et de stabilité, lequel a culminé dans les faits avec la signature de l'Accord de paix global, remuera ciel et terre pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité au Darfour. Il s'efforcera de consolider son engagement positif et constructif avec l'ONU. À l'évidence, nul autre que le Gouvernement soudanais n'est plus intéressé ni plus déterminé à mettre fin au bain de sang et à instaurer paix et stabilité au Darfour.

Nous vivons dans un monde de défis permanents et de menaces répétées. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale est plus que jamais convaincue que la seule façon de relever ces défis et leurs conséquences est d'unir nos efforts, sous la conduite efficace et éclairée de l'ONU. Ce rôle se traduit par l'attention particulière que l'Organisation a commencé à accorder à la menace des changements climatiques, comme l'indiquent les déclarations faites par les chefs d'État et de gouvernement lors de la récente réunion de haut niveau sur le changement climatique. Les changements climatiques et la dégradation environnementale sont des causes importantes de conflit dans de nombreux pays africains, dont le mien, comme il est noté dans le récent rapport détaillé du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui met en lumière les graves dangers auxquels le monde est confronté en raison des changements climatiques.

C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts et renforcer nos capacités pour sauver notre planète dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Nous reconnaissons tous que nous devons réagir aux changements climatiques en tenant compte des exigences du développement durable et de ses trois piliers : développement économique, développement social et protection de l'environnement. Le Soudan a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques et l'a ratifiée en novembre 1993, s'engageant ainsi à coopérer avec la communauté mondiale pour tenter de régler le problème des changements climatiques. Il faut parvenir à un consensus mondial sur un accord à mettre en œuvre après 2012 à la treizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre, ainsi qu'à la troisième session de la réunion des parties au Protocole de Kyoto, qui aura lieu à Bali en décembre 2007. Une issue favorable serait la publication d'un document final fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, énoncé à Rio, ainsi que la prise en compte des besoins des pays en développement, en particulier des plus vulnérables d'entre eux. Dans ce contexte, le Soudan pense que les pays développés doivent remplir leurs engagements dans les domaines du développement, du renforcement des capacités, ainsi que de l'aide financière et technique aux pays en développement, et doivent prendre l'initiative d'affronter ces problèmes dans ces pays.

La situation économique internationale actuelle et le scénario commercial et financier limitent le développement dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Cela pose des dangers imminents pour la population de ces pays sous l'effet de nombreux facteurs. Les plus importants d'entre eux sont la pénurie d'aide publique au développement (APD); le manque d'équité du commerce international, qui limite les exportations des pays en développement sur les marchés internationaux et fixe de façon inéquitable le prix des principaux produits de base; le poids de la dette extérieure et les répercussions négatives du processus de la mondialisation.

Le Sommet du Millénaire a réaffirmé les besoins particuliers de l'Afrique et a fait de leur satisfaction une priorité. En conséquence, l'ONU doit prendre la direction des efforts visant à atteindre cet objectif. À cet égard, nous espérons que la position du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique sera renforcée et que les ressources nécessaires seront allouées au Bureau du Conseiller pour l'Afrique pour lui permettre d'assumer ses responsabilités et de renforcer les activités de l'ONU en Afrique, en particulier celles qui visent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le renforcement de la coopération internationale en vue d'appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le Soudan réaffirme l'importance de la Déclaration du Millénaire et de la réalisation des objectifs, ainsi que l'importance d'autres questions liées aux objectifs internationaux en matière de développement, avec une attention particulière au droit des pays en développement de définir leurs priorités sans restrictions, conditions ou obligations préalablement fixées qui entravent leurs efforts de développement, comme l'a déclaré le Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, que mon pays a accueilli en décembre dernier.

À cet égard, je voudrais souligner que mon pays a déployé d'énormes efforts pour réaliser ces objectifs et a enregistré des progrès considérables dans des domaines difficiles tels que l'élimination de la pauvreté, l'éducation, les soins de santé, le bien-être de la mère et de l'enfant et la lutte contre les maladies.

Le concept de droits de l'homme continue d'appeler l'attention de la communauté internationale, non seulement en raison de l'importance vitale de la question, mais aussi à cause des tentatives faites pour s'écarter de l'objectif d'examiner cette question avec intégrité et pour l'exploiter de manière à marquer des points au niveau politique. Mon pays estime qu'en matière de droits de l'homme, il faut adopter une nouvelle approche basée sur le dialogue et la coopération, plutôt que de recourir à la dénonciation publique, à la condamnation ou à la menace de sanctions. En outre, la sélectivité et la pratique des deux poids deux mesures ne doivent pas influencer sur l'examen des questions relevant des droits de l'homme, en particulier au sein du Conseil des droits de l'homme. Celui-ci a achevé sa première année d'activités avec l'adoption d'un document important qui jette les bases institutionnelles du Conseil, en assurant notamment l'indépendance des rapporteurs dans l'accomplissement de leurs mandats et en garantissant que la question des droits de l'homme est suivie en toute neutralité. Avec l'adoption de ce document important, le Conseil a réellement commencé à remédier aux lacunes et aux pratiques indignes qui étaient celles de l'ancienne Commission des droits de l'homme.

Conformément à ses engagements politiques et dans le droit fil de l'attention qu'il accorde à tous les secteurs de la société, en particulier les plus vulnérables, le Soudan fait partie des premiers pays à avoir signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Certains programmes et

stratégies du Gouvernement ont eu pour objectif prioritaire la promotion des femmes et le développement de leur autonomie dans tous les domaines, en conformité avec les dispositions de la Constitution de transition et de l'Accord de paix global. Ces efforts ont été couronnés par l'adoption de stratégies et de plans nationaux pour la promotion et l'autonomisation de la femme dans tous les domaines.

Comme il a été dit plus tôt au sujet des objectifs déclarés de créer le Conseil des droits de l'homme en se fondant sur l'expérience de l'ancienne Commission des droits de l'homme, toute tentative de réformer les institutions internationales sera vaine si l'on ne réforme pas l'ONU elle-même; toute réforme de l'ONU sera incomplète si l'on ne réforme pas le Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons des efforts déployés jusqu'à présent dans le cadre des délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité et la redynamisation de l'Assemblée générale, mais il convient de faire davantage d'efforts encore pour atteindre les objectifs et parvenir aux accords souhaités dans ce domaine. Le Soudan réaffirme son adhésion à la position africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et confirmée lors des sommets africains ultérieurs. L'Afrique est le seul continent à ne pas avoir de représentant permanent au Conseil de sécurité alors que les questions africaines représentent plus de 70 % de l'ordre du jour du Conseil.

Le fait que la question palestinienne demeure non résolue depuis la création de l'ONU, il y a plusieurs dizaines d'années, non seulement jette le discrédit sur l'Organisation mais continue à mettre en grave péril la paix et la sécurité internationales. Il est indispensable de parvenir à un règlement global, durable et juste de ce conflit, compte tenu notamment des affrontements violents et continus entre le peuple palestinien et les forces d'occupation israéliennes.

La communauté internationale devrait forcer Israël à se conformer aux résolutions internationales et à respecter ses engagements, y compris ceux énoncés dans la Feuille de route, et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et son droit de créer un État indépendant, avec pour capitale Al Qods Al Charif. Il faut aussi régler intégralement le conflit israélo-arabe sur la base du retrait d'Israël de toutes les terres qu'il occupe en 1967. À cet égard, pour garantir une paix et une sécurité durables pour tous les peuples de la région,

nous souhaitons insister sur la nécessité de faire du Moyen-Orient, sans exception, une zone exempte d'armes nucléaires.

L'évolution des choses en Iraq a encore aggravé la situation au Moyen-Orient. L'escalade de la violence en Iraq et la détérioration des conditions de sécurité nous obligent tous à coopérer et à aider le peuple iraquien dans cette passe difficile. Cela ne peut se faire qu'en respectant le libre arbitre du peuple iraquien, en préservant l'unité et la souveraineté nationale de l'Iraq et en fixant un délai pour le retrait des forces d'occupation.

Mon pays a condamné à maintes reprises le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Soudan soutient toutes les décisions et résolutions régionales et internationales relatives au terrorisme et affirme sa volonté de coopérer avec la communauté internationale à la mise en œuvre de ces décisions. Mais, pour éradiquer le terrorisme, il faut s'attaquer à ses causes profondes et appliquer les stratégies d'ensemble qui ont été adoptées.

Je souhaite terminer en rappelant que, pour que l'ONU continue de jouer son rôle, nous devons tous assumer une responsabilité collective, basée sur la ferme volonté de faire de cette Organisation une structure grâce à laquelle œuvrer collectivement au niveau international pour remédier rapidement et efficacement aux problèmes mondiaux. Nous devons aussi agir en coordination avec les organisations régionales dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies.

Nous entendons donc œuvrer ensemble pour renforcer la coopération multilatérale pour le bien commun, au-delà des intérêts particuliers. Mon pays, qui fêtera cette année le cinquante et unième anniversaire de son adhésion à l'ONU, espère que les délibérations de la présente session marqueront un tournant dans la réalisation de ces objectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marco Hausiku, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie.

M. Hausiku (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président d'avoir été élu à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Nous ne doutons pas qu'il s'acquittera de ses importantes fonctions avec la

sagesse, la compétence et l'expérience qui font sa renommée.

Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadrice Cheika Haya Rashed Al-Khalifa, qui a dirigé avec doigté l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

Je tiens également à saluer le courage et la détermination avec lesquels le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, s'attaque aux problèmes difficiles auxquels l'humanité est confrontée.

Une Organisation des Nations Unies plus forte et un multilatéralisme efficace sont indispensables pour aider l'humanité à réagir à temps et de façon efficace aux problèmes mondiaux. La Namibie considère le changement climatique comme l'un des problèmes urgents auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui. Quantité de données scientifiques révèlent l'acuité et la gravité des changements climatiques. Le changement climatique est une question mondiale qui a d'importantes conséquences pour la croissance économique, le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le changement climatique est une réalité d'aujourd'hui qui affecte la vie de beaucoup. La communauté internationale doit remplir l'engagement qu'elle a pris de fournir des ressources aux pays en développement pour qu'ils puissent s'adapter aux effets du changement climatique. Il faut, parallèlement, fixer des cibles obligatoires pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Namibie n'est pas satisfaite du rythme des investissements dans le développement de sources d'énergie propres et renouvelables. J'engage le secteur privé à coopérer avec les pouvoirs publics pour développer et utiliser des technologies capables d'atténuer les changements climatiques. Je tiens à assurer le Président de la volonté de la Namibie d'agir de concert avec les autres États Membres pour résoudre ce problème en définissant des objectifs concrets et ambitieux à atteindre dans un délai déterminé. Tous les pays se doivent d'agir en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et selon leurs capacités respectives.

La Namibie souhaiterait que le processus de réforme de l'ONU s'accélère. On ne saurait trop souligner l'importance d'une Organisation plus forte et plus efficace, capable de remplir sa mission. Cette réforme supposerait, entre autres, de redynamiser l'Assemblée générale et de réaffirmer son pouvoir en

tant que principal organe représentatif de délibération et d'élaboration de politiques de l'ONU.

La Namibie est satisfaite du rôle renforcé du Conseil économique et social. Le Conseil est, à mon sens, en bonne position pour peser sur les grandes questions de développement en général, pour traiter efficacement les questions économiques et sociales et pour mobiliser la communauté internationale pour la protection de l'environnement.

Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait être plus démocratique et transparent, pour ce qui est tant de sa composition que de ses méthodes de travail. Tous les États Membres, grands et petits, devraient y avoir un intérêt considérable. La Namibie se félicite des efforts déployés par la Présidente de la soixante et unième session de l'Assemblée générale pour donner un élan au processus de réforme. L'Afrique attache une grande importance au Conseil de sécurité, étant donné qu'une grande partie de son programme de travail concerne actuellement des questions de paix et de sécurité sur ce continent. En 2006 par exemple, 42 résolutions sur 87 adoptées au total par le Conseil de sécurité avaient trait à l'Afrique. Pourtant, l'Afrique ne dispose que de trois sièges non permanents au Conseil.

Je voudrais réaffirmer le ferme appui de la Namibie à la position commune africaine contenue dans le Consensus d'Ezulwini et dans la déclaration de Syrte. À nos yeux, il demeure prioritaire que l'Afrique soit équitablement représentée au Conseil et qu'elle bénéficie de tous les privilèges associés au statut de membre. Le défi de l'avenir proche serait par conséquent d'entamer un véritable processus de négociations intergouvernementales, fondé sur les principes de justice et d'équité pour tous.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres engagements convenus à l'échelon international est essentielle à la stabilité et à la prospérité du monde. Il nous faudrait à titre prioritaire s'engager collectivement à réaliser un développement socioéconomique durable à l'échelon planétaire. Aussi voudrais-je exprimer la satisfaction de ma délégation pour le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2007, qui nous semble très utile car il résume ce qui a été réalisé à ce jour.

Mais la Namibie craint que les résultats soient lents et inégaux. Nous voudrions mettre en relief ce qui est affirmé à la page 4 du rapport : « les OMD ne seront atteints que si des mesures de concertation

supplémentaires sont prises immédiatement et sont appliquées jusqu'à 2015 ». Toutes les parties prenantes doivent s'acquitter pleinement des engagements qu'elles ont contractés au titre de la Déclaration du Millénaire et de leurs déclarations ultérieures. Il est par conséquent important que les gouvernements et les institutions des pays économiquement avancés proposent un partenariat véritable, en offrant des ressources nouvelles et supplémentaires, qui soient proportionnelles à leurs engagements envers les OMD.

La Namibie est classée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Mais elle se classe au cent vingt-sixième rang sur 177 pays pour l'indicateur du développement humain, car elle est encore marquée par les inégalités socioéconomiques héritées du passé colonial. L'inégalité de la répartition des revenus et actifs en Namibie est l'une des plus marquées du monde. Toutefois, la Namibie a fait des progrès dans le domaine de la fourniture des soins, de l'éducation, et d'autres services essentiels à la majorité de la population, et nous sommes en passe de réaliser plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

Bien entendu, nous nous heurtons à de graves difficultés à l'heure de réagir à la combinaison de la pandémie dévastatrice du VIH/sida, de la forte insécurité alimentaire, et de la pauvreté au niveau des foyers. Cette situation est d'autant plus grave que l'aide internationale fournie à la Namibie s'est amoindrie suite à son reclassement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Une fois de plus, j'invite la communauté internationale à augmenter son appui à la Namibie, en améliorant notamment son accès aux marchés et aux sources de financement, sous forme d'une aide publique au développement ciblée, de prêts concessionnels et de flux d'investissement.

La Namibie se félicite du communiqué conjoint du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Il nous faut mettre en place une coopération mieux structurée et plus officielle entre les deux organes sur les questions de la paix et de la sécurité en Afrique. Une telle coopération devrait également couvrir des domaines tels que les finances, la logistique, la technologie et la formation.

Le droit des peuples à l'autodétermination est un droit de l'homme fondamental consacré par la Charte

des Nations Unies. Il est regrettable que, sept ans après le début du XXI^e siècle, le colonialisme ne soit pas relégué dans le passé, posant un grave défi à cette Organisation et à l'humanité en général. Ma délégation a fait entendre sa voix à plusieurs reprises devant cette Assemblée, invitant à la concrétisation des droits inaliénables du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination. La communauté internationale a l'obligation d'aider le peuple sahraoui dans sa quête de liberté et d'indépendance. Ainsi, la Namibie lance un appel à l'application immédiate et inconditionnelle du Plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, dans le but d'organiser un référendum libre et équitable au Sahara occidental.

De même, la Namibie est profondément préoccupée par les souffrances continues du peuple palestinien sous occupation israélienne. Nous souhaitons réaffirmer notre appui total et sans équivoque aux droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à retourner sur sa terre. Je réaffirme notre appel aux parties pour qu'elles relancent le processus de paix sur la base du droit international et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. À cette fin, l'ONU endosse la responsabilité d'assister ce processus.

Ma délégation appelle une fois encore à la cessation inconditionnelle de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba. Nous estimons non seulement que cet embargo viole le droit international, mais aussi qu'il est politiquement injustifiable et antidémocratique. Sa nature extraterritoriale entrave la liberté des échanges et le développement économique. Nous enjoignons au Gouvernement américain de répondre à l'appel de la communauté internationale et d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale qui demandent la fin de l'embargo.

Engageons-nous, une fois encore, à l'occasion de cette session de l'Assemblée générale, à relever efficacement les défis auxquels nous faisons face, afin de sauver l'humanité de la catastrophe et de faire de la terre un endroit commun à tous, où tous vivraient dans la paix et la sécurité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Lygia Kraag-Keteldjik, Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname.

M^{me} Kraag-Keteldjik (Suriname) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de m'adresser à cette Assemblée aujourd'hui et, au nom du Gouvernement et du peuple de la République du Suriname, j'adresse mes félicitations au Président Kerim pour s'être vu confier la mission de conduire les travaux de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre entière coopération tandis que nous poursuivons collectivement nos travaux consacrés aux nombreuses difficultés auxquelles se heurte le monde aujourd'hui.

Permettez-moi de rendre hommage à votre prédécesseur, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, qui dirige actuellement le processus de réforme de l'ONU, pour le dévouement et l'attachement qu'elle a montré à la cause du renforcement du multilatéralisme.

Nous assurons le Secrétaire général nouvellement nommé, S. E. M. Ban Ki-moon, de notre appui dans la promotion des idéaux de la Charte en vue du développement durable, de la paix et de la sécurité internationales et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

À l'heure actuelle, on met surtout l'accent sur la scène internationale sur les effets catastrophiques des changements climatiques, et les conclusions récentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont confirmé le réchauffement du système climatique qu'ils ont lié de manière très claire aux activités humaines.

Les effets des changements climatiques seront ressentis dans toutes les régions du monde; leur impact sera toutefois plus important dans les petits États vulnérables. Le Suriname est un pays côtier de faible altitude, et la majorité de notre population se concentre dans la zone côtière, où ont lieu la plupart des activités économiques, y compris la pêche, l'agriculture et les industries. Une élévation du niveau de la mer serait donc catastrophique pour notre pays.

Compte tenu qu'il est dans l'intérêt national d'exploiter les ressources naturelles, il est essentiel qu'un pays trouve un équilibre solide entre le développement économique et la protection de l'environnement. C'est pourquoi notre gouvernement a annoncé qu'une partie importante de notre territoire était une zone naturelle protégée, y compris la réserve naturelle du centre du Suriname, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Était

donné que la plus grande partie de notre territoire est recouverte d'une forêt tropicale, le Suriname contribue sensiblement à atténuer les effets du réchauffement mondial.

Une menace mondiale exige néanmoins une action mondiale, et il nous appartient à tous de trouver une réponse appropriée. Nous appelons la communauté internationale et nos partenaires de développement à accroître leurs efforts et à poursuivre leur appui financier et technique aux pays en développement afin de sauvegarder l'environnement mondial pour les générations présentes et futures.

Le Gouvernement du Suriname demeure résolu à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Cet engagement est consacré dans nos documents directifs. Non seulement nous acceptons le défi consistant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, mais nous prenons l'engagement envers notre peuple de réaliser le développement économique et social dans toutes les régions du pays, y compris les régions éloignées de l'intérieur, peuplées essentiellement de peuples autochtones et de Marrons.

La République du Suriname attache une grande importance à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris celles des peuples autochtones. Avec l'adoption historique, récemment, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Suriname s'est joint à la communauté internationale pour reconnaître les droits des peuples autochtones. Je tiens à signaler que, dans le cadre de sa reconnaissance du statut des peuples autochtones, la République du Suriname a récemment proclamé que le 9 août, Journée internationale des peuples autochtones, était un jour férié.

La société du Suriname, qui est multiethnique, multilinguistique, multiculturelle et multireligieuse, attache donc beaucoup d'importance à la tolérance et au respect mutuel. Je me félicite donc du Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, qui s'ouvre demain.

Je voudrais rappeler que la traite des esclaves et l'esclavage ont fait partie des violations les plus graves des droits de l'homme dans l'histoire de l'humanité, du fait notamment de leur ampleur et de leur durée. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer l'initiative de la communauté des Caraïbes

de rendre hommage à la mémoire de tous ceux qui ont souffert de la traite des esclaves et de l'esclavage.

Pour ce qui est de faire progresser la diplomatie multilatérale, l'ONU est l'institution suprême. Le Suriname continuera de prôner le renforcement et la mise à jour du système multilatéral, afin de répondre comme il convient aux questions mondiales de l'environnement, de l'énergie, de l'eau, de la paix et de la sécurité.

Le Suriname respecte les règles du droit international. Dans ce contexte, le Gouvernement surinamais respecte la décision du Tribunal arbitral, créé pour élaborer une frontière maritime entre le Suriname et le Guyana, conformément à l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. La décision, qui détermine les compétences pour examiner les revendications des parties quant à la délimitation de leurs frontières maritimes, établit entre le Guyana et le Suriname une frontière maritime unique qui diffère des frontières revendiquées par chacune des parties. Le Suriname est heureux que les règles du droit international aient permis de mettre fin à un différend de longue date.

Pour terminer, je réaffirme que mon pays a à cœur de réaliser les objectifs de l'ONU, notamment de défendre la Charte et les règles du droit international, et de contribuer à un véritable partenariat mondial.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elmar Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection au noble poste de Président de l'Assemblée générale. Je suis certain que vous poursuivrez la tâche remarquable accomplie par votre prédécesseur, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa. Nous rendons chaleureusement hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dont les efforts visent à revitaliser notre Organisation.

Nous sommes tous profondément convaincus que l'ONU sera une organisation plus efficace au XXI^e siècle. Notre capacité d'en faire une organisation à l'écoute de nos préoccupations et répondant à nos besoins déterminera, dans une large mesure, son utilité future.

L'ONU doit continuer de servir les intérêts de tous ses États Membres, grands ou petits. La manière dont nous abordons les problèmes qui dépassent les frontières nationales doit se fonder sur un consensus mondial, tout en préservant le rôle fondamental de l'ONU dans la gestion coopérative de ces problèmes. Nous devons progresser encore et harmoniser les vues divergentes sur la réforme du Conseil de sécurité. Celui-ci doit devenir un organe démocratique et respectueux, reflétant son caractère universel, correspondant aux réalités d'aujourd'hui et prenant en considération la nécessité d'une représentation géographique équilibrée parmi ses membres.

Le train de réformes doit renforcer l'Assemblée générale en tant qu'organe de l'ONU chargé de l'élaboration des politiques. Ce n'est qu'en consolidant le rôle et le mandat de l'Assemblée que nous pourrions réussir à traiter certains des problèmes les plus pressants de l'humanité, dont la mondialisation n'est pas le moindre.

Cette année 2007 marque le quinzième anniversaire de l'adhésion de l'Azerbaïdjan à l'Organisation des Nations Unies. Je saisisrai cette occasion pour à la fois revenir sur notre expérience et regarder vers l'avenir. Le développement de notre région est inextricablement lié aux questions de sécurité énergétique. En Azerbaïdjan, nous œuvrons depuis plus de 10 ans à assurer notre propre sécurité en la matière. Lorsque nous avons entamé nos projets énergétiques, la mise en valeur de champs pétrolifères et gaziers et la construction d'oléoducs et de gazoducs, nous n'imaginions pas que nos ressources énergétiques occuperaient une place si centrale en matière de libre concurrence et de libre échange. Mais il s'avère que nous tombons à point nommé et sommes prêts à apporter une contribution importante à la sécurité énergétique mondiale.

Notre attachement résolu à la politique de réforme économique, politique et sociale nous a permis d'accroître sensiblement nos performances économiques. L'an dernier, notre produit intérieur brut (PIB) a connu une croissance de 34 %, et celle-ci atteint 35 % cette année. En quatre ans, le budget de l'État a plus que quadruplé. Nous avons réussi à réduire considérablement le chômage et la pauvreté. La hausse de 36,8 % des revenus de la population et de son épargne dans les institutions financières est un signe évident de l'amélioration du niveau de vie.

Les investissements continuent de jouer un rôle de catalyseur dans le développement général du pays. En 2007, les placements de toutes les sources financières ont affiché une croissance de 10,6 %. Plus important encore, par rapport aux années précédentes, la part des investissements nationaux a augmenté de 50,8 %, dont une bonne partie va au secteur non pétrolier. Ce sont là des éléments très importants pour atteindre notre objectif d'une économie diversifiée.

Nous estimons que la durabilité de la croissance et du développement en Azerbaïdjan ne résulte pas seulement de la disponibilité des ressources, mais qu'elle témoigne aussi de la volonté et de la capacité du Gouvernement de protéger les droits des investisseurs et d'honorer ses engagements au titre de contrats de plusieurs milliards de dollars.

La transparence et l'efficacité de la gestion des recettes pétrolières constitue une part importante des efforts du Gouvernement pour améliorer le service et la responsabilité publics. Ainsi, j'ai le grand plaisir d'annoncer aux membres que le Fonds national pétrolier de l'Azerbaïdjan, qui conduit la mise en œuvre de l'Initiative de transparence des industries extractives dans mon pays, a remporté le prestigieux prix Champion du service public 2007 décerné par l'ONU dans la catégorie Amélioration de la transparence, du sens des responsabilités et de la faculté d'adaptation dans le service public. Nous estimons que ce succès montre l'efficacité de notre Initiative, et nous invitons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à discuter de ce qui a été accompli dans le cadre de cette initiative. Nous prévoyons de présenter un projet de résolution sur ce sujet durant la présente session.

En mettant à profit notre situation géographique et nos possibilités de transport sans égales, nous sommes à l'avant-garde de projets visant à relier l'Europe et l'Asie. Les pays qui se trouvent à l'est de la mer Caspienne expriment un vif intérêt pour ces projets, et le rôle de l'Azerbaïdjan dans les affaires régionales devient plus important et se transforme en un facteur de stabilité.

Pour des raisons politiques et historiques, l'Azerbaïdjan abrite des cultures et religions diverses. En s'appuyant sur cette riche expérience, durant sa présidence du comité ministériel de l'Organisation de la Conférence islamique, notre pays a apporté un concours substantiel au renforcement du dialogue et à l'élargissement de la compréhension mutuelle entre les

nations, les cultures et les religions. Nous pensons qu'en faisant mieux connaître l'Islam et ses valeurs, le dialogue culturel entre les civilisations contribuera à la compréhension et la confiance mutuelles. À cet égard, l'Alliance des civilisations offre une possibilité intéressante d'agir dans le cadre d'un partenariat conjoint.

L'Azerbaïdjan occupe actuellement la présidence tournante du Groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova). Notre priorité est d'exploiter les avantages géopolitiques et géoéconomiques de ce Groupe, de profiter de son rôle de couloir naturel entre l'Europe et l'Asie et de promouvoir le développement de sociétés civiles ainsi que la coopération économique entre ses États membres.

En même temps, le Groupe GUAM constitue un outil efficace pour sensibiliser la communauté internationale aux risques et défis auxquels ses États membres font face. À cet égard, je veux attirer l'attention sur le point 16 de l'ordre du jour de la présente session relatif aux conflits prolongés sur les territoires de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de Moldova. Ces conflits ont pratiquement la même origine, des scénarios similaires et des retombées tout aussi dangereuses. Ils sont tous nés de la manifestation d'un séparatisme agressif, se sont accompagnés d'un nettoyage ethnique tourné contre les civils et ont entraîné la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces États.

Le Groupe GUAM est fermement convaincu que le règlement de ces conflits prolongés doit être fondé sur l'intégrité territoriale au sein des frontières internationalement reconnues. Avec ses collègues du Groupe, l'Azerbaïdjan défendra ce principe fondamental du droit international, lancera des discussions formelles à l'Assemblée générale et mobilisera les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le conflit arméno-azerbaïdjanais du Haut-Karabakh reste la menace la plus grave à la sécurité de notre région. À cause de ce conflit, nous subissons encore l'occupation constante par l'Arménie d'une partie importante – presque 20 % – du territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan. Nous abritons environ un million de réfugiés et de personnes déplacées, dont on sait qu'ils sont victimes de nettoyage ethnique et d'expulsions brutales de leurs foyers d'origine, en Arménie et dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

La position de l'Azerbaïdjan sur le règlement des conflits est entièrement basée sur les normes et principes du droit international, et sur les quatre résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU qui prévoient le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et l'ouverture de vastes possibilités pour les communautés azerbaïdjanaise et arménienne de la région du Haut-Karabakh, en Azerbaïdjan.

Les négociations visant à régler le conflit, qui sont menées depuis 1992 dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE, n'ont jusqu'à présent pas abouti. Plus le temps passe et plus il nous est difficile d'observer, depuis notre côté de la ligne de contact, les tentatives des dirigeants arméniens actuels de consolider les résultats de l'occupation de notre territoire, de détruire tout ce qui y est associé à l'héritage azerbaïdjanais et d'y conduire des activités illégales. Les Nations Unies ne doivent pas tolérer de tels agissements. Depuis cette tribune, je demande à la nation arménienne de reconnaître que sa politique de fragilisation de la paix et de la stabilité dans la région a des conséquences très dangereuses, contreproductives et désastreuses sur le développement à long terme – et en premier lieu, celui de l'Arménie. Je suis persuadé que l'Azerbaïdjan retrouvera sa souveraineté et son intégrité territoriale. Ce n'est qu'une question de temps.

Enfin, sur ce thème, je veux dire notre gratitude aux États Membres pour l'appui sans réserve qu'ils ont apporté en septembre 2006 à la résolution 60/285 de l'Assemblée générale intitulée « La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés ». Bien que l'Arménie se soit désolidarisée de cette résolution après s'être associée au consensus, nous continuons de penser que l'établissement des conditions propices au fonctionnement environnemental pourrait devenir une mesure de confiance importante.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, l'Azerbaïdjan attache une grande importance à l'efficacité de son fonctionnement. Il nous incombe à tous de faire en sorte que cette institution soit à la hauteur des espoirs placés en elle et qu'elle devienne véritablement un organe universel, objectif, vigoureux et crédible de défense des droits de l'homme. Nous attendons avec intérêt de finaliser le renforcement des institutions du Conseil afin qu'il puisse être pleinement opérationnel et porter toute son attention sur les questions qui relèvent directement de son mandat.

Au cours des deux dernières années, l'ONU a continué d'assumer son rôle de cadre unique en matière d'établissement des normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, en adoptant deux textes majeurs : la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il ne fait aucun doute que l'adoption de ces instruments importants représente un grand pas en avant dans un long processus historique. Déjà signataire de la première Convention, l'Azerbaïdjan examine actuellement la possibilité de signer la deuxième.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Rosemary Banks, Chef de la délégation de Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Au moment où nous nous réunissons pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous nous tournons à nouveau vers l'Organisation des Nations Unies en tant qu'enceinte mondiale où aborder les problèmes qui nous concernent tous.

Les changements climatiques représentent une question grave et urgente, comme beaucoup d'orateurs l'on dit dans cette salle. Nous nous félicitons de la désignation de ce sujet comme thème de notre débat général cette année. Les données scientifiques sont claires. Les changements climatiques sont une réalité, qui aura une incidence sur toutes les régions du monde. Pour relever le défi mondial des changements climatiques, il faut une action internationale vaste et efficace. Il importera de faire en sorte qu'à terme toutes les économies empruntent des voies faiblement consommatrices de carbone. Des mécanismes de marché auront un rôle significatif à jouer. Chaque pays aura un défi différent à relever. Différentes situations nationales devront être prises en compte.

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Bali en décembre nous fournira une nouvelle occasion de redynamiser nos efforts dans la lutte contre les changements climatiques. La Nouvelle-Zélande souhaite que se dégage en décembre une feuille de route de Bali qui nous mette sur la voie d'une action future efficace. La Nouvelle-Zélande se félicite de l'élan suscité par d'autres réunions de haut niveau en prévision du Sommet de Bali, comme par exemple la récente déclaration des dirigeants de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique.

La réunion de haut niveau de la semaine dernière mérite une mention particulière. Nous félicitons le Secrétaire général de ses efforts pour entretenir la bonne volonté politique qui sera essentielle si nous voulons parvenir à un accord à Bali.

Agir en tant que communauté internationale signifie aussi agir au niveau national. Ces dernières semaines, la Nouvelle-Zélande a annoncé une série de mesures nationales destinées à lutter contre les changements climatiques. Un marché de permis d'émission sera créé à partir du 1^{er} janvier 2008. Il sera au centre de nos efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui à terme couvriront tous les secteurs et tous les gaz.

Nous avons aussi identifié un certain nombre d'objectifs nationaux à plus long terme, qui permettront à la Nouvelle-Zélande de progresser vers une économie sans émission nette de carbone. En avançant vers ces objectifs, nous obtiendrons de nombreux bienfaits, comme des maisons plus saines, un air plus pur et de meilleurs transports en commun. Les changements climatiques sont certes un défi pour nous tous, mais aussi une occasion d'évoluer vers un monde plus viable.

À propos des objectifs du Millénaire pour le développement, nous nous rendons compte que, ayant fait un peu plus de la moitié du chemin jusqu'à l'échéance de 2015, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour les réaliser. Dans le même temps, il est encore possible de renforcer l'action du système des Nations Unies en matière de développement. Nous nous félicitons des initiatives récemment lancées au sein du Conseil économique et social – l'examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement – car il s'agit de moyens pratiques d'échanger des informations sur ce qui marche et sur les aspects de nos efforts au niveau des pays que nous pouvons améliorer.

La Nouvelle-Zélande est aussi attachée au renforcement de la cohérence au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies dans les domaines du développement, des questions humanitaires et de l'environnement. Nous accordons une importance particulière à l'action en faveur d'une architecture cohérente et renforcée pour la promotion de l'égalité entre les sexes et pour l'intégration de la parité entre les sexes dans toutes les entités du système des Nations Unies.

La Nouvelle-Zélande se félicite du fait que les organismes des Nations Unies chargés du développement basés dans le Pacifique ont finalisé leur Cadre stratégique pour le Pacifique. Nous avons hâte de collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies dans le Pacifique pour que nos partenaires obtiennent des résultats positifs dans les domaines des droits de l'homme, de la santé en matière de sexualité et de procréation, du VIH/sida, de la vaccination infantile et de l'accès des femmes à des postes de responsabilité.

Une région du Pacifique forte, prospère et stable constitue une priorité majeure de la politique étrangère de la Nouvelle-Zélande. Au premier rang de nos priorités figure la promotion de la solidarité et de la coopération dans le Pacifique, afin d'attaquer les problèmes que connaît la région du point de vue de la démocratie, de la sécurité et du développement économique. Environ la moitié de l'aide au développement de la Nouvelle-Zélande va au Pacifique.

Dans sa région, la Nouvelle-Zélande fournit une assistance au Timor-Leste, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Bougainville en Papouasie Nouvelle-Guinée – chaque situation appelant une action différente.

Le peuple timorais, ses dirigeants et la communauté internationale ont tous consenti des efforts gigantesques au cours de l'année écoulée pour ramener le Timor-Leste sur une voie d'une sécurité et d'une stabilité accrues. La Nouvelle-Zélande a pris part à ces efforts en contribuant aux Forces de sécurité internationales et à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Le Timor-Leste va exiger un engagement soutenu de la part de la MINUT.

La situation aux Fidji continue de préoccuper la Nouvelle-Zélande. En tant que voisin des Fidji entretenant de longue date des relations très proches, la Nouvelle-Zélande n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de prévenir le coup d'État de décembre dernier, y compris en organisant une réunion de médiation entre le Premier Ministre d'alors et le commandant militaire. À notre très grand regret, cela n'a pas permis de dissuader les auteurs du coup d'État de suivre leur voie illégale et anticonstitutionnelle.

La Nouvelle-Zélande appuie fermement et activement les mesures prises par le Forum des îles du Pacifique pour encourager un retour rapide au gouvernement constitutionnel aux Fidji. Nous apprécions que l'administration provisoire s'engage

fermement à œuvrer à l'organisation d'élections dans le cadre du calendrier approuvé par le Forum. Si elle s'y engageait, la Nouvelle-Zélande commencerait à rétablir des rapports bilatéraux plus normaux, qui permettraient de collaborer pour régler les problèmes, certes complexes, que connaissent les Fidji.

Je tiens aussi à saisir cette occasion pour aborder une question qui a été soulevée dans la déclaration prononcée lundi par les Îles Salomon (voir A/62/PV.13). Il a été suggéré, entre autres, que la présence de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) constituait une « occupation », et que l'action de la RAMSI enfreignait l'Article 52 de la Charte des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande a toujours été attachée au respect intégral des buts et principes de la Charte. La RAMSI est à notre avis entièrement conforme à ces buts et principes. Il s'agit d'un exemple précis d'application des dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Suggérer que cela est contraire à la Charte nous semble par conséquent erroné. La RAMSI a été créée en réponse à une demande officielle des Îles Salomon. Sa présence aux Îles Salomon a été sanctionnée par traité et par la législation nationale des Îles Salomon. Le Parlement des Îles Salomon l'a récemment réaffirmé. De plus, la constitution de la RAMSI est née de l'approbation par les Ministres des affaires étrangères du Forum des îles du Pacifique d'un programme d'action au titre de la Déclaration de Biketawa prononcée par les dirigeants du Forum. Cette déclaration fournit un cadre pour des actions régionales en cas de crise ou lorsque les membres demandent une assistance – ce qui est exactement le cas.

Parmi toutes ces difficultés, j'aimerais faire état de l'activité entreprise par les Tokélaou, minuscule territoire à 500 kilomètres au nord des Samoa administré par la Nouvelle-Zélande. La population des Tokélaou, soit 1 500 personnes réparties sur trois atolls, a décidé qu'elle voulait entreprendre un acte d'autodétermination pour décider si elle souhaitait modifier son statut actuel. Un vote en février 2006 avait produit un résultat légèrement inférieur au seuil fixé par les Tokélaou pour un changement de statut. Les habitants vont à nouveau se rendre aux urnes du 20 au 24 octobre prochains pour se prononcer sur la question.

Comme les membres du Comité spécial de la décolonisation le savent, la Nouvelle-Zélande appuie le droit de choisir des Tokélaou, mais s'est bien gardée de toute velléité de déterminer le sens d'un quelconque

changement. Cette décision appartient entièrement à la population des Tokélaou. La Nouvelle-Zélande soutiendra sa décision.

Il est essentiel de promouvoir la primauté du droit aux niveaux national et international pour parvenir à une croissance économique soutenue, au développement et aux droits de l'homme. La Nouvelle-Zélande encourage les Membres à accorder leur plein appui à la Cour pénale internationale (CPI) en adhérant au Statut de Rome de la CPI. Nous demandons également aux États Membres de l'ONU, en particulier les États parties au Statut de Rome, de coopérer pleinement avec la Cour pour l'aider à s'acquitter de ses travaux actuels. L'universalité et le plein appui sont indispensables si nous voulons mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs des crimes les plus graves ayant une portée internationale, tels les crimes perpétrés au Darfour, où la Cour pénale internationale a des mandats d'arrêt en suspens.

Les efforts déployés pour protéger et maintenir l'état de droit international ne pourront porter leurs fruits que s'ils s'appuient sur la paix et la sécurité internationales.

Le dialogue interconfessionnel et interculturel peut aider à faire obstacle à l'extrémisme religieux en encourageant la compréhension et le respect entre les différentes communautés confessionnelles et les différentes cultures.

En mai, la Nouvelle-Zélande a organisé deux réunions importantes visant à faire avancer de manière concrète les réponses de la communauté internationale aux questions interconfessionnelles et interculturelles. Nous considérons l'Alliance des civilisations des Nations Unies comme le processus multilatéral le plus important parmi un nombre croissant d'initiatives régionales et internationales prises dans ce domaine.

S'agissant de la prolifération nucléaire, la Nouvelle-Zélande se félicite des messages énergiques que le Conseil de sécurité a envoyés à la Corée du Nord et à l'Iran.

Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande est convaincue qu'il faut traiter sans délai des risques humanitaires posés par les munitions à fragmentation. Nous sommes aussi convaincus qu'on aurait dû mener depuis longtemps des négociations sur un traité relatif aux problèmes causés par les mines à fragmentation. Nous tiendrons en février de l'année prochaine une réunion à ce sujet.

Nous sommes heureux également de promouvoir une nouvelle initiative cette année à l'Assemblée générale visant à réduire le statut opérationnel des armes nucléaires. Maintenir des armes nucléaires à un niveau élevé de préparation accroît les risques d'utilisation de ces armes, et les conséquences en seraient catastrophiques.

La catastrophe humanitaire et le conflit au Darfour menacent la sécurité de toute la région de l'Afrique de l'Est. La Nouvelle-Zélande salue les efforts déployés par les Membres pour mettre en place la nouvelle opération hybride de l'Union africaine et de l'ONU au Darfour.

La Nouvelle-Zélande est très préoccupée par la situation politique, économique et humanitaire actuelle au Zimbabwe. Nous nous félicitons des efforts consentis pour trouver des solutions acceptables aux problèmes que connaît ce pays. Nous espérons sincèrement que ces efforts se poursuivront et que l'on pourra trouver des solutions qui profiteront à l'ensemble des Zimbabwéens et permettront la tenue d'élections libres et régulières.

La Nouvelle-Zélande demeure vivement préoccupée par la situation au Myanmar. Des manifestants ont été tués; ils ont essuyé des coups de feu, ont été battus et arrêtés. La violence de ce traitement est répréhensible. Mener des manifestations pacifiques est un droit fondamental. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande s'associe à ceux qui ont réclamé la libération immédiate des personnes détenues ces dernières semaines, ainsi que des nombreux prisonniers politiques, dont Aung San Suu Kyi, qui sont détenus sans jugement depuis bien plus longtemps.

Le régime du Myanmar devrait répondre de la sécurité personnelle et du traitement de toutes les personnes qu'il a arrêtées. Nous demandons aux autorités du pays de mettre fin à la violence et d'encourager un véritable processus de concertation avec les dirigeants du mouvement pour la démocratie et les minorités ethniques.

La Nouvelle-Zélande appuie sans réserve les efforts déployés par l'ONU pour résoudre la situation immédiate et à long terme au Myanmar. Nous nous sommes félicités de la visite effectuée au Myanmar par l'Envoyé spécial Ibrahim Gambari. Nous appuyons pleinement la poursuite du débat au Conseil de sécurité sur la situation au Myanmar en vue d'envisager les autres mesures que la communauté internationale pourrait prendre.

S'agissant des droits de l'homme, la Nouvelle-Zélande présentera sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2009-2012. Nous voulons contribuer à aider ce nouvel organe de l'ONU à réaliser tout son potentiel de premier organe mondial des droits de l'homme.

Un aspect des droits de l'homme particulièrement important pour la Nouvelle-Zélande est celui de la peine capitale. L'adoption d'une résolution relative à un moratoire mondial sur cette forme inhumaine de châtement serait une mesure historique sur la voie des efforts mondiaux vers l'abolition de la peine de mort.

En conclusion, je dirai que la Nouvelle-Zélande a été un participant engagé et actif de l'ONU depuis sa création. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a demandé aux États Membres de faire de leur mieux à l'ONU, conscient que l'Organisation doit agir plus rapidement et plus efficacement, être axée sur les résultats et appliquer les normes les plus élevées de transparence et de déontologie professionnelle. Et la Nouvelle-Zélande est tout à fait d'accord.

Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général, avec vous, Monsieur le Président, et avec les États Membres pour bâtir ensemble une Organisation des Nations Unies plus forte pour un monde meilleur.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sirodjidin Aslov, chef de la délégation de la République du Tadjikistan.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à tous ceux qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et pour vous souhaiter un plein succès dans vos hautes fonctions. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à votre prédécesseur, S. E. M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa, pour le dévouement et l'efficacité dont elle a fait montre en présidant la soixante et unième session. Nous nous associons également à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue au Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon.

Le Tadjikistan se félicite de la poursuite de la réforme de la structure de l'ONU et du renforcement de ses activités visant à consolider la paix et la sécurité internationales, à promouvoir les droits de l'homme, à élargir la mission humanitaire de l'ONU, à donner un rang de priorité plus élevé au problème des

changements climatiques et à résoudre les autres problèmes d'actualité. Nous croyons que la réalisation de nouveaux progrès sur ces questions dépendra de l'action conjointe, concertée et cohérente de l'ensemble de la communauté internationale.

Le Tadjikistan attache une importance primordiale au renforcement continu du processus de désarmement, à la non-prolifération des armes nucléaires, à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et à l'intensification des négociations sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Grâce aux efforts soutenus et conjoints du Tadjikistan et d'autres États de la région, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, a été signé le 8 septembre 2006 à Semipalatinsk, et l'Assemblée générale a adopté l'année dernière une résolution sur la question (A/RES/61/88).

Chacun sait que le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants sont devenus de sérieux obstacles sur la voie du développement durable, provoquant de nombreuses souffrances et causant bien des maux à l'humanité. La communauté internationale devrait intensifier ses efforts pour contrecarrer activement l'incitation aux actes de terrorisme et la prolifération d'idéologies fondées sur le terrorisme, l'extrémisme et le séparatisme, l'intolérance et l'hostilité interreligieuse et interethnique, et renforcer sa lutte contre le financement du terrorisme.

Le système mondial de lutte contre le terrorisme, qui est actuellement en train de prendre forme, ne peut se mettre en place sans la participation des organisations régionales et sous-régionales. Dans notre région, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération travaillent à cet objectif.

Nous pensons que le succès à long terme de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux dépendra de l'élimination des causes profondes de ces phénomènes négatifs associés à des problèmes sociaux et économiques au sein de la société. Il est indispensable de chercher ensemble des moyens de traiter des questions liées à la pauvreté, de triompher des effets négatifs de la mondialisation, et de résoudre les conflits intérieurs et régionaux. Des actions reposant seulement sur la force ne réussiront pas à extirper le terrorisme.

Malheureusement, nous assistons aujourd'hui à la fusion du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée et du trafic de stupéfiants, ce qui explique et justifie notre préoccupation commune. La prévention du trafic de stupéfiants qui, dans une certaine mesure, est le terreau du terrorisme et de la criminalité internationale, devrait faire partie intégrante de notre combat collectif contre le terrorisme. J'en profite pour confirmer que le Tadjikistan est prêt à poursuivre le dialogue et la coopération dans un esprit constructif en vue de nouer un partenariat mondial qui triomphe des menaces posées par la drogue.

En juin 2007, à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, nous avons organisé, à Douchanbé, une conférence internationale avec le concours et la participation de l'ONU. Peu de temps après, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan fermait ses portes et des ressortissants de mon pays rejoignaient pour la première fois les rangs des forces de maintien de la paix des Nations unies. Tout cela montre de manière concluante que l'ONU a les moyens et les capacités d'installer durablement la paix et le développement dans un pays qui a connu un grave conflit interne.

Pour le Tadjikistan, comme pour la majorité des États Membres de l'ONU, le développement durable est une priorité. Sous l'égide de l'ONU, de nombreux efforts sont déployés dans le monde afin d'assurer le développement durable, d'éliminer la pauvreté et de combattre les épidémies, la faim et l'analphabétisme. Mais le succès des vastes programmes mis en œuvre dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement exigera non seulement de redoubler d'efforts mais aussi de débloquer des ressources supplémentaires. Le Tadjikistan est résolu à aller aussi loin que possible dans la réalisation des OMD. En vue de développer une économie stable et d'élever le niveau et la qualité de la vie de ses citoyens, le Tadjikistan s'est doté d'une stratégie nationale de développement pour l'horizon 2015 ainsi que d'une stratégie pour la réduction de la pauvreté pour 2007-2009.

Bien évidemment, la réalisation des Objectifs dépendra aussi en grande partie de l'aide fournie par la communauté internationale aux pays en développement et de la mobilisation, en temps utile, des ressources intérieures et extérieures. C'est pourquoi le Tadjikistan s'associe à l'appel lancé à la communauté des

donateurs pour que ceux-ci doublent au minimum le volume de l'aide allouée au développement. L'idée d'annuler la dette des pays en développement en échange du financement de projets nationaux concourant à la réalisation des OMD reste digne d'intérêt. Nous pensons d'ailleurs qu'il importe d'unir les efforts pour assurer la viabilité du financement au service du développement, en priorité pour atteindre les OMD. Nous sommes favorables à l'élaboration collective de mécanismes de financement du développement qui soient efficaces et applicables. Il est tout aussi important d'annuler une partie des dettes de manière que les ressources ainsi libérées soient investies dans l'éducation, la protection de l'environnement, la lutte contre le VIH/sida et d'autres OMD.

Le Tadjikistan adhère sans réserve à l'idée de créer un mécanisme qui prendrait des mesures supplémentaires pour promouvoir et assurer l'exercice du droit au développement, tel qu'il est consacré dans la Déclaration sur le droit au développement. Il convient également d'étudier sous l'angle du droit au développement la question de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles aux fins du développement, du bien-être de la population et du règlement des problèmes que sont la pauvreté et le chômage.

En l'occurrence, le Tadjikistan estime avoir le droit de développer son secteur de l'énergie hydraulique en installant des réservoirs et des barrages le long de ses principaux fleuves, dans la mesure où cela est capital pour assurer le développement durable, accroître le niveau de vie des citoyens, atteindre les OMD de même que pour assurer des flux d'irrigation régulés et augmenter la production d'énergie hydroélectrique. Non seulement ces projets profiteront grandement à notre pays, mais ils contribueront également au développement durable des autres États de la région. Par exemple, une fois terminée, la centrale tadjike de Ragun permettra d'irriguer 3 millions d'hectares supplémentaires dans les pays voisins de l'Asie centrale.

Ce n'est qu'en utilisant ses ressources naturelles et énergétiques, notamment hydriques, suivant une approche intégrée et fondée sur les principes de l'entente, de l'aide et de la confiance mutuelles entre les pays de la région que celle-ci pourra assurer son développement durable et régler de concert les problèmes écologiques intimement liés à l'utilisation rationnelle de ces ressources.

Le Tadjikistan souhaite l'appui et la collaboration des pays et des organisations internationales dans le domaine des énergies de substitution et des technologies à haut rendement énergétique afin de réduire l'utilisation des énergies traditionnelles dommageables pour le climat, l'environnement et l'avenir de l'humanité.

Le Tadjikistan se réjouit de la réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui s'est déroulée il y a quelques jours, ici à New York, ainsi que de la conférence des Nations unies sur cette question qui se tiendra à Bali en décembre 2007.

Dans le contexte du réchauffement planétaire, la région est de plus en plus préoccupée par la fonte des glaciers au Tadjikistan et au Kirghizistan, où se trouvent les bassins versants des principaux fleuves de l'Asie centrale. D'après différentes sources d'information, les glaciers du Tadjikistan ont fondu de 30 à 35 % au cours des 10 dernières années. Bien que la question de l'accès à l'eau potable soit examinée au plus haut niveau et qu'un grand nombre de déclarations et autres documents internationaux aient été adoptés à son sujet, la situation demeure très préoccupante et exige une meilleure coordination des efforts engagés par les pays et les organisations internationales. C'est un problème qui ne relève pas seulement des OMD, mais qui concerne l'ensemble de la communauté internationale au quotidien.

Voilà pourquoi la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », proposée par le Tadjikistan, apparaît plus que jamais urgente et d'actualité. Dans le cadre de la décennie, le Gouvernement tadjik prévoit d'organiser, en 2008 à Douchanbé, une conférence internationale sur les catastrophes liées à l'eau, en partenariat avec les institutions de l'ONU et d'autres organisations internationales, et nous comptons sur la participation active de tous les États Membres de l'ONU.

De tous temps, l'eau provenant du territoire tadjik a étanché la soif des peuples d'Asie centrale et arrosé ses steppes arides. Nul n'ignore les nombreuses discordes nées dans la région autour de la question de l'eau et susceptibles de s'aggraver au fil des années. Pour résoudre ce problème pressant, le Tadjikistan propose de fournir aux pays de l'Asie centrale de l'eau propre provenant du lac Sarez, situé à 3 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui permettrait d'approvisionner en eau potable la moitié de la population d'Asie centrale. En outre, ce projet

permettrait de conjurer le danger du débordement du lac Sarez, qui risquerait de faire des millions de sinistrés dans les pays qui l'entourent.

En ce qui concerne la coopération commerciale et économique avec les autres pays, les principaux handicaps du Tadjikistan tiennent à l'absence d'accès vers la mer et à ses faiblesses dans les domaines des transports et des communications. C'est pourquoi le Tadjikistan accorde un grand intérêt aux décisions et recommandations figurant dans le programme d'action sur le transport de transit, lequel vise à répondre aux besoins et aux exigences élémentaires des pays sans littoral grâce à l'utilisation judicieuse des infrastructures de transport existantes et au renforcement des capacités de transit de manière à favoriser l'essor des échanges commerciaux et les investissements en Asie centrale.

Le processus de redressement engagé en Afghanistan va favoriser l'extension de la coopération régionale dans les domaines des transports et des communications, à travers la réalisation de projets destinés à ouvrir l'accès aux ports maritimes du sud. La création d'axes de transport multiformes et la remise en service des routes de la soie visent à mettre en place un système de communication unifié et interconnecté ainsi qu'à fournir aux pays d'Asie centrale un accès sûr vers des marchés prometteurs. L'inauguration au mois d'août du pont sur le fleuve Pyandj entre le Tadjikistan et l'Afghanistan compte parmi les mesures concrètes qui ont été prises pour atteindre ce but.

Devant l'ampleur des défis à relever pour la communauté internationale, notre organisation doit être encore renforcée. Il ne fait aucun doute que chacun doit faire tout son possible pour rendre l'ONU encore plus efficace dans le traitement des problèmes contemporains. Nous sommes donc convaincus que chacun doit assumer pleinement sa part de responsabilité envers l'Organisation, dans l'intérêt de tous les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation mexicaine, S. E. M. Claude Heller.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement au nom de ma délégation pour votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous saurez guider d'une main sûre nos

efforts pour atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés pour cette session. Je voudrais également exprimer les remerciements du Mexique pour l'excellent travail accompli par votre prédécesseur, M^{me} Haya Rashed Al-Khalifa.

De la même manière, je souhaite exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour le travail accompli au cours des premiers mois de son mandat sur des questions importantes inscrites à notre ordre du jour, et le féliciter pour la manifestation de haut niveau sur le changement climatique organisée la semaine dernière, qui a certainement contribué à augmenter la prise de conscience sur une question qui doit être considérée comme prioritaire.

À un moment où la communauté internationale est confrontée à de nombreux défis qui mettent à l'épreuve sa capacité de réaliser les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, le renforcement et l'utilisation efficace des institutions internationales constituent des impératifs.

Dans cette optique, l'Organisation des Nations Unies doit se réaffirmer chaque jour comme centre incontestable de la cohabitation entre les États et comme garante de l'application du droit international. Le Mexique, en tant que membre fondateur de l'organisation mondiale prééminente, saisit cette occasion pour réitérer son soutien ferme et résolu au multilatéralisme.

Nous vivons actuellement une situation mondiale complexe où sévissent toutes sortes de problèmes : des conflits armés de natures diverses, notamment des conflits interethniques qui dépassent les frontières; les actes terroristes; les activités déstabilisatrices de la criminalité transnationale organisée; l'accélération de la course aux armements dans ses diverses dimensions; ainsi que la dégradation de l'environnement, les situations de pauvreté extrême; l'exclusion et la discrimination sociale et les pandémies qui touchent de vastes secteurs de la population mondiale. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une organisation qui soit à même de répondre aux besoins des femmes et des hommes du monde entier. Dans ce contexte, il convient de réfléchir au rôle qui doit être celui de l'ONU.

Le Mexique discerne trois axes fondamentaux pour harmoniser les relations entre les États et faire face aux grands défis de notre temps : la responsabilité partagée devant la mondialisation; la promotion de la

sécurité humaine pour le développement, et l'exigence de coopération sur la scène multilatérale.

Chaque État doit, devant sa propre société et devant la communauté internationale, être le garant de l'état de droit et de la pleine jouissance des droits de l'homme, de la promotion du développement, de la protection de l'environnement, et de la lutte contre les nouvelles menaces à la sécurité, afin d'offrir de meilleures conditions de vie à sa population.

C'est sur ces bases que le Gouvernement mexicain fonde son action sur le plan interne, en vue de garantir l'état de droit sur tout le territoire national face à une criminalité organisée qui progresse, et de réaffirmer l'autorité de l'État dans le plein exercice de ses responsabilités.

La sécurité de la population ne se limite pas exclusivement à la protection physique des personnes. C'est pourquoi la sécurité humaine doit être comprise comme une notion vaste et intégrée qui s'efforce de répondre aux besoins de la société dans son ensemble. C'est une notion qui va du strict respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales à la nécessité de préparer la population aux catastrophes naturelles ou aux pandémies.

Soucieux de la valeur de la personne humaine, le Gouvernement mexicain est guidé dans son action par l'idée de développement humain durable, qui vise à promouvoir l'épanouissement complet de l'individu sur tous les plans – social, économique, politique, culturel, humain, ou environnemental, et à le faire de telle sorte que les perspectives de bien-être des générations futures ne soient pas compromises.

Dans le cadre des institutions multilatérales, nous avons en tant qu'États accepté librement l'obligation de coopérer avec les autres États dans l'action face à des problèmes tels que la lutte contre le trafic des stupéfiants, le terrorisme ou la préservation de l'environnement, pour lesquels les seules politiques internes ne sont pas suffisantes, et qui appellent une action concertée.

La responsabilité partagée devant la mondialisation, la promotion de la sécurité humaine au service du développement et l'exigence de coopération sur le plan multilatéral sont des thèmes qui reviennent dans toutes les grandes questions dont traite notre organisation. Le changement climatique est un bon exemple à cet égard. Comme l'a relevé le Secrétaire général, le changement climatique est l'une des

menaces les plus graves, et les plus complexes dans ses dimensions, qui pèsent sur le monde. Le Mexique privilégie le cadre multilatéral élaboré à l'ONU sur le changement climatique comme étant le cadre approprié pour formuler les engagements qui devront être adoptés dans un avenir proche. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto constituent un cadre de négociation adéquat.

Pour les pays émergents et les pays en développement, il faut prendre en considération que les coûts résultant de l'inaction ou de la passivité face au changement climatique vont à l'encontre de leur propre processus de développement. C'est ce que nous pensons au Mexique. Le Plan national de développement 2007-2012 prévoit des mesures relatives à la préservation du milieu naturel assorties de deux objectifs précis : réduire les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique. L'inaction des autres ne sera pas un prétexte pour ne pas faire la part du travail qui nous revient. Nous sommes convaincus que les responsabilités communes mais différenciées qui sont les nôtres doivent motiver tous les pays à agir dans toute la mesure de leurs capacités et que tous les pays développés, sans exception, devront contribuer substantiellement à l'effort collectif dans les domaines technologique et financier.

Le Mexique préconise de supprimer les restrictions du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto qui font dépendre de leur situation géographique la réalisation des objectifs assignés aux pays développés. Il faut des incitations véritables pour compléter – et non pour remplacer – les efforts nationaux des pays en développement. Il est urgent que de telles incitations récompensent les efforts que les pays bénéficiaires mènent à bien, dans leur propre intérêt. Ceux qui en font plus doivent, en contrepartie, recevoir de meilleurs appuis.

La communauté internationale a eu à relever un certain nombre de défis dans le cadre de la lutte antiterroriste au cours des dernières années. L'un de ces défis a été, face aux effets pernicieux du terrorisme, de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans renoncer à la valeur universelle et absolue des droits de l'homme. Il s'agit là d'une condition essentielle à une coexistence civilisée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

L'ONU, à travers divers engagements, a établi que les mesures adoptées par les États pour lutter contre le terrorisme, protéger les citoyens et leur assurer une sécurité adéquate doivent respecter les obligations établies en vertu du droit international, et notamment des normes en matière de droits de l'homme, des droits des réfugiés et du droit international humanitaire.

La protection et la promotion des droits de l'homme constituent l'une des plus hautes priorités du Gouvernement mexicain. En tant que communauté internationale, nous devons veiller au respect universel et indivisible des droits de l'homme de tous, quelles que soient les circonstances. Aujourd'hui, c'est la situation au Myanmar qui retient notre attention.

La création du Conseil des droits de l'homme et l'approbation du train de réformes institutionnelles, notamment l'établissement du mécanisme d'évaluation périodique universelle, font date dans la consolidation d'un système international des droits de l'homme plus juste et plus équitable. Il n'y a pas deux poids deux mesures en la matière. L'évaluation de la situation en matière de droits de l'homme devra être encouragée dans tous les États Membres sans distinction, et dans un esprit d'objectivité et de coopération.

Tout cela, et en outre le renforcement de la tâche essentielle de l'Organisation dans le développement des normes internationales en matière de protection des droits de l'homme, constitue la base la plus solide pour assurer le bien-être de nos peuples. De la même manière, nous nous félicitons de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones qui ont été adoptées récemment. Le Mexique continue de se soumettre à l'examen des organes conventionnels et aux procédures spéciales en matière de droits de l'homme, lesquels sont essentiels pour pouvoir cerner les problèmes auxquels notre pays est encore confronté en la matière.

En raison du caractère multidimensionnel de la migration internationale, le Mexique estime que l'ONU est l'instance la mieux à même de régler ces questions, en se fondant sur le principe de responsabilité partagée et sur le renforcement de la coopération entre les États directement concernés par ce phénomène. La question de la migration ne se limite pas à la question de la sécurité des États. Il est indispensable de promouvoir une conception globale qui se fonde sur le respect des droits de l'homme de tous les migrants, indépendamment de leur situation juridique, et qui

tienne compte des incidences économiques, sociales et culturelles de ce phénomène. Nous parlons en connaissance de cause. Le Mexique est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants. C'est pourquoi, tout en reconnaissant nos responsabilités au plan interne, nous estimons qu'il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour renforcer le cadre international de protection des migrants. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles constitue sans aucun doute une référence précieuse.

Tout en reconnaissant la nécessité de coopérer dans ce domaine, le Mexique s'acquitte de ses responsabilités et crée les conditions qui permettront à nos compatriotes d'avoir de meilleures possibilités de travail et de vie sur son territoire. C'est pourquoi le Gouvernement du Président Felipe Calderón agit à divers niveaux pour favoriser l'investissement public et privé, pour mettre au point des programmes qui produisent davantage d'emplois, pour accroître l'accès à l'éducation secondaire et supérieure, pour garantir l'accès aux services médicaux – notamment dans les zones les plus isolées et marginalisées du pays –, pour offrir une couverture sociale et pour réduire les inégalités entre les citoyens de notre pays.

Il est évident que le succès de nos politiques de développement nécessite un environnement économique favorable et une coopération entre tous les États. L'ONU joue un rôle essentiel en matière d'assistance technique, ainsi que de suivi de la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale lors des conférences, sommets et forums principaux organisés par l'ONU.

À sept années de la date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire, nous constatons avec préoccupation que, si certaines régions du monde ont fait quelques progrès, il y a encore beaucoup de retards, voire de reculs, dans d'autres régions. Nous reconnaissons que chaque pays est responsable de son propre développement, mais les efforts nationaux doivent être accompagnés d'une action internationale se fondant sur l'alliance mondiale conclue lors de la Conférence de Monterrey. Cela assurera la complémentarité entre les stratégies nationales et l'évolution de l'économie mondiale. Le Mexique espère que le nouveau Forum sur la coopération pour le développement du Conseil économique et social, ainsi que la Conférence internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui aura

lieu à Doha en 2008, contribueront à progresser dans cette voie.

La sécurité internationale exige que tous les États réaffirment les engagements qu'ils ont pris. Depuis la fin de la guerre froide, on a constaté une réduction quantitative des arsenaux nucléaires, mais il est alarmant de voir que les techniques associées aux arsenaux nucléaires sont de plus en plus perfectionnées, car cela révèle malheureusement une nouvelle étape dans la course aux armements. Le Mexique est convaincu que la seule garantie contre l'utilisation des armes nucléaires est leur réduction progressive, visant à éliminer totalement ces armes et à garantir qu'elles ne seront plus jamais produites. L'un des premiers pas à faire pour parvenir au désarmement nucléaire est de mettre en vigueur le plus rapidement possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Mexique estime urgent de renforcer le régime de non-prolifération sur la base des obligations assumées par tous les États, nucléaires et non nucléaires, découlant du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, pour avancer vers son universalisation. L'absence de progrès, concernant tant la non-prolifération que le désarmement, fera régner la peur, la méfiance et une plus grande insécurité. À cet égard, la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2010, nous offrira une nouvelle occasion de préserver et de renforcer ses objectifs.

Nous nous félicitons des accords récemment conclus avec la République populaire démocratique de Corée, et nous sommes convaincus que l'actuel différend sur les questions nucléaires avec l'Iran doit être réglé par la voie diplomatique et dans le strict respect des engagements pris dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Mexique appuie le règlement des conflits existant dans différentes régions du monde à travers le dialogue, la négociation et le plein respect du droit international. Et c'est particulièrement vrai pour toutes les questions essentielles inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation.

Nous suivons avec une attention particulière l'évolution de la situation au Moyen-Orient dans ses différents aspects, ainsi que l'incidence de cette situation sur la stabilité internationale. Nous appuyons les efforts en vue de favoriser le processus de paix entre Israël et la Palestine, et nous sommes convaincus qu'une solution définitive n'est possible qu'à travers la

négociation entre les parties avec l'appui actif de la communauté internationale. Nous faisons des vœux pour que, dans un avenir très proche, l'État d'Israël et un État palestinien politiquement et économiquement viable puissent coexister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Si le multilatéralisme revient sur le devant de la scène, les États doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour promouvoir les réformes politiques concrètes, qui vont de l'adaptation du Conseil de sécurité aux circonstances actuelles à une meilleure cohérence des mesures prises en faveur du développement durable. La réponse à la crise institutionnelle des dernières années ne réside pas dans la création de mécanismes de remplacement ni dans des approches unilatérales ou partielles, bien au contraire, nous devons donner à l'Organisation les outils lui permettant de remplir efficacement ses responsabilités.

Le Mexique estime que l'élargissement du Conseil de sécurité est une nécessité inévitable afin que cet organe soit plus représentatif. À cet égard, mon gouvernement est favorable à une augmentation du nombre des membres non permanents, avec la possibilité d'être réélu afin d'encourager la responsabilisation. Nous considérons que toute autre formule ne fera qu'accentuer encore les inégalités existantes.

Dixième contributeur de cette Organisation, le Mexique est fidèle à la cause des Nations Unies. Nous sommes attachés à sa réforme et prêts à assumer de plus grandes responsabilités sur la scène internationale. Dans cet esprit, le Mexique a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2009-2010.

Le Gouvernement mexicain a fait part de sa volonté politique de participer de manière constructive aux travaux du Conseil dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi sur toutes les autres questions internationales relevant de la compétence du Conseil.

Sur cette base, le Mexique réaffirme sa détermination à contribuer activement à l'édification d'une société mondiale plus sûre, plus démocratique et plus équitable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Philip Sealy, chef de la délégation de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Sealy (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que votre profonde connaissance des questions économiques et politiques internationales, associée à votre vaste expérience diplomatique, vous sera très utile pour guider efficacement nos travaux durant les prochains mois.

Je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre les sincères remerciements de la Trinité-et-Tobago à votre prédécesseur, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour les qualités qu'elle a apportées à ces hautes fonctions qu'elle a été la première femme arabe à occuper. En tant que Présidente de l'Assemblée générale, ses efforts ont contribué à axer l'attention de la communauté internationale, entre autres, sur le défi pressant que représente le changement climatique, promouvant, ce faisant, une prise de conscience mondiale et un soutien accru en faveur d'une action concertée, compte tenu de l'impact de cette question sur notre planète, et surtout sur la survie même de plusieurs petits États insulaires en développement.

L'occasion me semble aussi opportune d'exprimer le soutien sans réserve de la Trinité-et-Tobago à notre actuel Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon. Nous saluons le rôle de premier plan que le Secrétaire général joue pour régler la grave crise humanitaire au Darfour (Soudan), et nous le félicitons d'avoir pris l'initiative de convoquer la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques. Il a montré par là qu'il était déterminé à s'attaquer résolument et énergiquement à ces questions qui revêtent une importance vitale pour le bien-être présent et futur des peuples du monde entier.

Bien que petite en superficie et en population, la Trinité-et-Tobago, grâce à la vision de ses dirigeants, à la transparence des affaires publiques, à la responsabilité de la fonction publique et à une gestion prudente de ses ressources naturelles, poursuit sa route vers le développement durable. Notre stratégie de développement s'emploie à dépasser les différents objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à faire en sorte que d'ici à 2020, tous les secteurs de

notre société pluriethnique et multiculturelle aient un niveau de vie comparable à celui du monde développé.

Les résultats de notre économie s'appuient sur un secteur de l'énergie et de la pétrochimie verticalement intégré et bien développé, qui est relayé par des secteurs de production et de services très dynamiques et compétitifs, notamment les services financiers et le tourisme, ainsi que par la transformation actuelle du secteur agricole. Tous ces facteurs forment la base d'une croissance économique qui se situe à 8,6 % ces 5 dernières années, avec un taux record de 12 % en 2006. Nous avons également été en mesure de réduire de 7 % le taux de pauvreté, qui avait atteint le niveau record de 24 % en 1998, et nous connaissons actuellement un faible taux de chômage, situé à 5,9 %.

C'est grâce à ces solides résultats économiques que la Trinité-et-Tobago a poursuivi ses engagements envers la Communauté des Caraïbes (CARICOM), tandis que nous nous employons à faire progresser le processus d'intégration, afin de passer du stade actuel d'un marché unique à celui d'une économie unique. Participer activement à ce processus de renforcement et de consolidation du mouvement d'intégration régionale reste un objectif majeur de la politique étrangère du Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago. C'est pour cette raison, et du fait que le destin de nos économies est inextricablement lié, que la Trinité-et-Tobago continue de fournir une aide humanitaire et économique à plusieurs pays de la CARICOM, victimes de catastrophes naturelles.

Nous ne pourrions poursuivre notre développement économique et la communauté internationale dans son ensemble ne pourra poursuivre le sien que si la paix et la sécurité règnent dans le monde. À cet égard, le Conseil de sécurité a continué de prendre des décisions opportunes face aux crises qui sévissent dans différentes régions du monde, et en matière de terrorisme et de la non-prolifération nucléaire.

Toutefois, nous ne parvenons toujours pas à réformer cet organe principal de l'ONU, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est temps d'engager des négociations sérieuses sur la question car le statu quo est inacceptable. Le Conseil de sécurité doit être réformé pour refléter les réalités géopolitiques du XXI^e siècle et non plus le monde tel qu'il était au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. De nouveaux acteurs, des acteurs importants venus d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des

Caraïbes sont apparus et font partie intégrante de la réalité mondiale contemporaine. Élargir et renforcer le Conseil de sécurité lui assurerait une plus grande légitimité et un appui encore plus grand alors qu'il s'efforce de s'acquitter de ses responsabilités inscrites dans la Charte. La Trinité-et-Tobago estime que de grands progrès ont été enregistrés au cours de la soixante et unième session et que l'élan politique ainsi suscité ne devrait pas être perdu.

Un Conseil de sécurité redynamisé est nécessaire pour traiter des grandes questions qui continuent de perturber les relations internationales contemporaines. Au Moyen-Orient, l'incapacité de faire progresser le processus de paix a constitué un revers pour les efforts internationaux en vue d'une paix juste, durable et globale. Le peuple palestinien ne peut toujours pas exercer son droit légitime à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur un territoire non fragmenté.

Nous demandons au Quatuor de relancer le processus de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, afin que, dans un avenir proche, le monde puisse voir deux États, Israël et la Palestine, vivre côte à côte, en paix et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Il faut en outre trouver des solutions acceptables sur le plan international aux problèmes des réfugiés palestiniens, du statut de Jérusalem et des colonies de peuplement en Cisjordanie. Voilà beaucoup trop longtemps que ces questions restent sans réponse. Les Palestiniens ne devraient pas se voir privés de leur propre État plus longtemps.

Si la paix n'a que peu ou pas progressé au Moyen-Orient, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago se félicite qu'on soit finalement parvenu à un accord à propos de la crise humanitaire au Soudan, ce qui a permis de déployer une mission de maintien de la paix hybride ONU/Union africaine au Darfour. Nous accueillons cette évolution positive avec satisfaction. Nous espérons que la mission hybride permettra de ramener la paix et la stabilité dans la région et que l'aide humanitaire parviendra de nouveau à ceux qui en ont le plus besoin. Mais tous nos efforts doivent désormais viser à instaurer un cessez-le-feu et à amener tous les groupes rebelles qui se battent au Darfour à s'acheminer vers la conclusion d'un accord de paix avec le Gouvernement soudanais. La paix et la justice sont, néanmoins, inextricablement liées et il n'y aura pas de paix durable au Darfour tant que les auteurs des crimes horribles commis contre la

population du Darfour durant le conflit n'auront pas répandu de leurs actes.

Si la situation politique et sécuritaire internationale continue de poser de graves difficultés à la communauté internationale, l'évolution du commerce international est source d'une préoccupation encore plus grande. Nous avons conscience que les efforts assidus faits par la Trinité-et-Tobago, la sous-région et les autres pays en développement pour relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation risquent de devenir futiles en l'absence d'un système commercial mondial juste, équitable et transparent. Le Gouvernement trinidadien reste donc profondément préoccupé de voir qu'après bien des années de négociations prolongées caractérisées par tant de rendez-vous manqués, le Cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales ne soit toujours pas parvenu au compromis qui ouvrirait la voie à un résultat concerté, en particulier pour les produits agricoles et industriels, et qui inclurait une dimension de développement. Nous soulignons combien il importe de veiller à ce que le principe de traitement spécial mais différencié soit véritablement reflété dans toutes les modalités de négociations, et nous appelons toutes les parties aux négociations à tenir pleinement compte des besoins particuliers des petites économies vulnérables.

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago s'attend à ce que les négociations reprennent de bonne foi et à ce qu'il y ait des progrès correspondants en matière d'agriculture, de produits industriels et de tous les autres secteurs sur lesquels portent les négociations conformément au mandat d'un engagement unique. Cela assurera le succès du Cycle et un résultat qui reflète pleinement l'engagement pris à Doha de mettre le développement au cœur du système commercial multilatéral.

Si ces négociations commerciales semblent piétiner et exiger une forte volonté politique pour qu'elles puissent aboutir, la communauté internationale connaît une autre préoccupation mondiale, celle des changements climatiques. Les émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de combustibles fossiles et les changements d'affectation des sols par la déforestation font que le monde va déjà subir une augmentation de 1,14 degré Celsius d'ici la fin des deux prochaines décennies.

Il est donc nécessaire de disposer d'une stratégie d'atténuation mondiale clairement définie afin que la

température augmente à long terme de moins de 2 degrés Celsius par rapport à ce qu'elle était à l'époque préindustrielle. Les augmentations de plus de 2 degrés Celsius risquent fortement d'avoir un effet négatif accru sur les petits États insulaires en développement tels que la Trinité-et-Tobago. Afin d'éviter une catastrophe climatique mondiale, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago appelle à des mesures urgentes et ambitieuses que tous les États devraient prendre conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées, à leurs capacités respectives et à leurs conditions économiques et sociales.

En tant qu'État partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) et au Protocole de Kyoto, nous appelons tous les États parties à la CNUCC, en particulier les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, à convenir à Bali de lancer des négociations sur le régime d'après 2012. Dans ces négociations, le Gouvernement trinidadien et les autres États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) chercheront à parvenir à des réductions d'émission considérables et juridiquement contraignantes dans les délais les plus brefs possible et à des augmentations considérables du niveau de ressources mises à la disposition des États en développement et notamment des petits États insulaires en développement afin de les aider à s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques. À cet égard, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago a déjà versé une contribution volontaire d'un million de dollars au fonds d'affectation spéciale pour le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques au Belize afin de renforcer cette institution pour qu'elle puisse aider les États membres de la CARICOM à mettre en œuvre leurs stratégies d'adaptation pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques.

Mais les Caraïbes ne s'inquiètent pas seulement du réchauffement climatique mondial et de ses effets négatifs sur les États des Caraïbes. Nous sommes également profondément préoccupés par la préservation de l'environnement marin de la mer des Caraïbes qui constitue une ressource naturelle très importante pour tous les États insulaires et continentaux qui la bordent, vu leur dépendance variable à l'égard du tourisme. Le passage par la mer des Caraïbes des navires transportant des déchets radioactifs est un problème auquel tous les gouvernements de la CARICOM attachent la plus

grande importance. Je saisis cette occasion pour réitérer l'objection constante que les pays des Caraïbes ont contre l'utilisation de la mer des Caraïbes pour le transit de ces déchets. Les rapports scientifiques et les rapports relatifs à la sécurité que nous avons reçus peuvent rassurer dans une certaine mesure, mais ils n'éliminent pas notre préoccupation.

Notre Premier Ministre, M. Patrick Manning, dans sa déclaration sur le budget de 2008, a exposé clairement la vision du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago pour notre société cosmopolite. Il a souligné que la mission dans laquelle nous nous engageons collectivement en tant que nation est un processus de transformation qui vise à apporter une prospérité durable et l'amélioration nécessaire de la qualité de vie à chaque individu, famille et communauté du pays. Le Gouvernement s'est donc efforcé de donner une expression concrète à la recherche nationale d'une société hautement compétitive, productive, novatrice et soucieuse de ses membres, où tous sont encouragés à réaliser leur potentiel le plus élevé et soutenus dans cet effort.

C'est pourquoi nous avons signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées qui a été adoptée et ouverte à signature lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et nous prendrons des mesures pour ratifier ce texte une fois que la législation de transposition nécessaire sera mise en place pour compléter ce que notre politique nationale prévoit déjà pour les personnes handicapées.

C'est la confiance et le respect que lui inspire l'état de droit international qui a encouragé la Trinité-et-Tobago à faire campagne, depuis la fin des années 80, aux niveaux politiques les plus élevés pour l'établissement de la Cour pénale internationale (CPI). Nous avons parfaitement conscience des progrès importants faits par la CPI qui se consacre à poursuivre les individus accusés d'avoir commis des crimes relevant de sa compétence : génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La Trinité-et-Tobago rappelle à cet égard l'adoption à la Conférence diplomatique de Rome de la résolution recommandant que se tienne, afin de réviser le Statut de la Cour, une conférence qui envisage également d'inclure le trafic de drogue illicite à l'échelle internationale dans la liste des questions relevant de la compétence de la Cour. Nous devons saisir l'occasion dictée maintenant par les tendances internationales pour faire participer pleinement la CPI

aux efforts de lutte contre ce fléau et nous devons également envisager d'inclure les actes de terrorisme une fois que ce terme sera clairement défini par la communauté internationale.

Notre démarche découlera de la reconnaissance des effets délétères constants que le commerce international de drogue illicite a sur le tissu social des sociétés dans le monde, en particulier dans les Caraïbes. Il est temps que la communauté internationale reconnaisse que le trafic de drogue est un crime international relevant de la compétence de la CPI.

Un autre domaine de droit international public auquel la Trinité-et-Tobago accorde la plus grande importance est la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer. La réunion de cette année du processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer de l'ONU a examiné la question importante des ressources génétiques marines. La partie XI de la Convention prévoit explicitement que la Zone située au-delà de la juridiction nationale et ses ressources entrent dans le patrimoine commun de l'humanité. La Trinité-et-Tobago estime donc que tout régime juridique visant à réglementer les ressources génétiques marines de la Zone doit être guidé par le principe de patrimoine commun de l'humanité. Respecter ce principe garantirait que les ressources de la Zone sont exploitées au bénéfice de tous les membres de la communauté internationale et non au bénéfice de ceux qui disposent des moyens financiers et du savoir-faire technique.

De même, nous reconnaissons que tous les États parties à la Convention sont *ipso facto* membres de l'Autorité internationale des fonds marins. Malgré l'importance des travaux actuels de l'Autorité sur les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères, de nombreux États parties ne participent pas aux réunions annuelles de l'Autorité en Jamaïque. L'absence continue de certains États sape le principe du patrimoine commun énoncé dans la partie XI de la Convention et remet en cause la légitimité même des travaux de l'Autorité. Nous demandons donc à tous les membres de l'Autorité de participer régulièrement aux sessions de celle-ci en l'aidant par là même à adopter des règlements régissant l'exploration et l'exploitation des ressources minières dans la Zone, dont bénéficiera toute l'humanité.

La Trinité-et-Tobago, comme ses voisins des Caraïbes, reconnaît les liens maternels qui l'unissent à

l'Afrique et note que 2007 a été une année importante pour les peuples de ce continent et pour la diaspora africaine du monde. Dans le courant de l'année, nous avons organisé au Siège de l'ONU et dans les capitales de tous les États de la CARICOM, un programme d'activités visant à sensibiliser les peuples du monde aux horreurs de traite transatlantique des esclaves et des effets néfastes qu'elle a eus sur l'Afrique, ce continent ayant ainsi été privé de millions de ses habitants, et sur les personnes d'origine africaine dans les Amériques. À la Trinité-et-Tobago, nous avons profité de cette occasion pour renseigner tous nos citoyens sur le traitement dégradant auquel ces êtres humains ont été soumis et pour prouver que malgré notre histoire d'esclavage, suivie par la servitude d'autres couches de la population, le peuple de la Trinité-et-Tobago a constitué une société harmonieuse et cosmopolite qui est un exemple digne d'être suivi dans d'autres régions du monde divisées par des luttes ethniques et religieuses fratricides.

Pour que les souffrances de millions d'Africains réduits en esclavage n'aient pas été vaines, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago a l'intention de contribuer financièrement à l'initiative de la Communauté des Caraïbes d'ériger un mémorial permanent dans cet auguste bâtiment de l'ONU, en souvenir de tous ceux qui ont péri lors de la traversée de l'Atlantique et dans les plantations du Nouveau Monde, alors qu'ils luttèrent pour la liberté et pour se libérer du joug de l'esclavage. Nous appelons la communauté internationale à contribuer généreusement à cette aventure historique et louable.

Pour terminer, je dirais que l'ONU demeure l'instance centrale où sont harmonisés objectifs et aspirations de l'humanité tout entière. Il n'existe pas d'autre enceinte universelle avec une plus grande légitimité ou un mandat plus approprié pour améliorer la condition de l'être humain. Nous devons examiner toutes ces questions mondiales avec détermination et fermeté, si nous voulons préserver les générations futures des conséquences désastreuses de la guerre, du sous-développement et de la pauvreté, ainsi que des effets délétères des changements climatiques, et veiller à ce que tous les êtres humains puissent bénéficier de meilleures conditions de vie, dans la liberté et la dignité sur une planète habitable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joe Robert Pemagbi, chef de la délégation de la République de Sierra Leone.

M. Pemagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La délégation sierra-léonaise voudrait, comme d'autres l'ont fait avant elle, vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous saisissons aussi cette occasion pour remercier votre prédécesseur pour la contribution qu'elle a faite aux travaux de l'Assemblée, en particulier pour les initiatives qu'elle a prises dans le cadre du processus de réforme de l'ONU.

Je voudrais vous transmettre, ainsi qu'au Secrétaire général et à l'Assemblée les salutations du Président nouvellement élu de la Sierra Leone, S. E. Ernest Bai Koroma, qui a prêté serment il y a seulement deux semaines. Le Président Koroma n'a pu venir au présent débat faute de temps.

La Sierra Leone voudrait réaffirmer son attachement à l'ONU, seul organe international capable de lutter contre les divers problèmes du monde. Le salut du monde, menacé par les conflits, les catastrophes naturelles, les maladies, la famine, la pauvreté, l'oppression, les mauvais traitements et la violation des droits, ainsi que les dangers des changements climatiques, restera un rêve inaccessible sans une action multilatérale. Plus l'ONU sera forte, plus nous aurons de chances de réaliser les objectifs pour lesquels nous l'avons créée. C'est pourquoi la Sierra Leone maintiendra toujours son appui au processus de réforme de l'ONU, pour lui permettre de relever de façon adéquate ses défis nombreux, divers et sans cesse croissants.

Le processus de réforme a remporté de grands succès, mais la réforme la plus importante et la plus contestée, celle du Conseil de sécurité, reste difficile à réaliser. Tant que le statu quo durera, l'Afrique sera désavantagée, car c'est le seul continent qui ne dispose pas de représentation permanente au Conseil. C'est pourquoi nous insistons pour que la question de l'élargissement du Conseil et de sa composition équitable soit rapidement examinée, afin que le Conseil soit plus représentatif, plus démocratique, plus responsable et donc plus efficace.

Un nouveau jour se lève sur le paysage politique de la Sierra Leone. Une fois encore, la Sierra Leone a fait preuve d'un comportement exemplaire dans le domaine de la consolidation de la démocratie et de la gouvernance. Nous adressons nos humbles remerciements pour les messages de félicitation que nous avons reçus des diverses parties du monde pour la

conduite des récentes élections parlementaires et présidentielle. Comme un organe d'information occidental influent l'a déclaré, la Sierra Leone est une perle sur la couronne du monde politique africain.

Ma délégation se félicite de la déclaration faite par les membres du Conseil de sécurité dans laquelle ils félicitent le peuple et les institutions de la Sierra Leone, en particulier la Commission électorale nationale et la police sierra-léonaise, pour leur comportement pendant la période électorale et pour l'attachement au processus démocratique dont ils ont fait montre. Le Président Koroma m'a demandé d'adresser, au nom de tous les Sierra-léonais, ses sincères remerciements aux membres de la communauté internationale pour leur contribution inestimable au processus électoral. Nous sommes en particulier reconnaissants de l'appui logistique que les diverses institutions concernées par les élections ont reçu pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions respectives. Comme le nouveau Président l'a déclaré après sa prestation de serment, le peuple sierra-léonais doit se féliciter lui-même de sa volonté historique d'assurer la victoire de la démocratie et de la libre expression de la volonté du peuple.

Personne ne peut nier qu'après une guerre civile violente, la Sierra Leone a vécu cinq années de paix relative. Cependant, la paix n'est pas un événement ponctuel. Elle va au-delà de la signature de cessez-le-feu et d'accords de paix. Elle ne s'arrête pas à la réussite du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants ni à la déclaration officielle de la fin d'un conflit armé.

La paix est un processus, qui doit être renforcé, maintenu et prolongé. En effet, c'est pour cela que l'ONU a été créée après deux guerres mondiales : pour favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie pour les peuples du monde et unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La création de la nouvelle Commission de consolidation de la paix en vue de faciliter le relèvement après les conflits est conforme aux objectifs de l'Organisation. Elle renforce la véritable signification et la portée du concept de paix.

Le Gouvernement sierra-léonais considère que les récentes élections font partie du processus de paix. Le peuple a une fois de plus exercé son droit constitutionnel de choisir les hommes et femmes qu'il veut voir servir le pays. Nous ne devons pas oublier que le peuple a aussi le droit au développement

économique et social. Le droit de vote est intrinsèquement lié au droit à l'alimentation, au droit à l'eau propre et potable, au droit aux services sociaux de base et, bien entendu, au droit au développement. Tous les éloges, toutes les félicitations que les Sierra-léonais ont reçus à propos de l'exercice de leur droit politique, de leur droit de vote, seront vains si nous ne déployons pas et n'intensifions pas nos efforts collectifs pour qu'ils puissent voir les retombées positives de ce processus et en tirer parti.

La tenue périodique d'élections est importante, mais ce n'est pas une panacée universelle. À présent que les élections sont terminées, le Gouvernement est déterminé à s'attaquer à la tâche difficile qui consiste à passer de l'exercice d'un droit politique à la concrétisation des droits économiques et sociaux de tous les Sierra-léonais. Il y a un changement de gouvernement, mais pour qu'il produise les dividendes attendus pour les citoyens, il faut l'appuyer résolument et sans attendre. En conséquence, je voudrais solliciter l'appui de l'ONU, de la communauté internationale tout entière et de nos partenaires bilatéraux pour nous aider à répondre aux attentes liées à ce changement.

La Sierra Leone continuera d'attendre beaucoup de l'ONU, y compris de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. La Sierra Leone est l'un des deux premiers pays à avoir été inscrits à l'ordre du jour de la Commission; elle remplissait donc les conditions nécessaires pour obtenir des fonds, qui ont déjà eu une incidence positive sur notre capacité de consolider la paix. Nous remercions la Commission et le Fonds pour leur examen en temps opportun. Nous sommes heureux de souligner, par exemple, l'appui opportun que la police sierra-léonaise a reçu du Fonds pour la consolidation de la paix pour accroître sa capacité de maintenir l'ordre public lors des récentes élections.

Les quatre domaines prioritaires que le gouvernement a définis en concertation avec la Commission, le système des Nations Unies en Sierra Leone et d'autres acteurs, y compris la société civile, demeurent valables. Ils sont tous aussi importants les uns que les autres. Toutefois, vu l'urgence intrinsèque et le caractère crucial du problème des jeunes, le gouvernement veillera, dans la mesure du possible, à accorder le plus haut rang de priorité à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes.

Nous espérons que les détails de la stratégie de consolidation de la paix ou du cadre de coopération

avec la Sierra Leone seront bientôt réglés. Tout en reconnaissant l'importance des notions de partenariat et de responsabilisation, nous sommes fermement convaincus que la maîtrise du cadre par le pays lui-même doit en être le principe de base.

On félicite abondamment, et à juste titre, les Sierra-léonais pour le résultat des élections, et le pays jouit aujourd'hui d'une grande estime du point de vue de l'ordre politique et constitutionnel, mais n'oublions pas qu'il se trouve toujours dans une position peu enviable, celle de faire partie des pays les moins avancés, d'après l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Malheureusement pour la Sierra Leone et pour le reste du monde en développement, les chances d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015 restent incertaines. Ma délégation est elle aussi d'avis qu'il faut prendre au plus tôt des mesures concrètes pour progresser plus vite vers ces objectifs. Nous nous félicitons donc de la création récente du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, présidé par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et chargé de mobiliser les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et des grandes organisations multilatérales et intergouvernementales en vue d'appuyer les États africains dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les OMD.

Par principe, nous soutenons toutes les initiatives qui peuvent au moins donner des chances à l'Afrique de réussir. Parmi celles-ci figurent l'appel à l'action concernant les objectifs du Millénaire pour le développement lancé en juillet dernier par le Premier Ministre, M. Gordon Brown, et la déclaration signée par un certain nombre de chefs d'État et de gouvernement et de hauts responsables du secteur privé. Pour notre part, nous reconnaissons la responsabilité qui nous incombe d'atteindre ces objectifs. Toutefois, nous sommes fermement convaincus que les pays développés devraient remplir leurs engagements en tant que partenaires dans ce monde d'interdépendance, en soutenant en priorité les pays qui sortent d'un conflit, afin de progresser plus rapidement vers ces objectifs.

La Sierra Leone continuera d'encourager et d'entretenir des relations amicales avec tous les États Membres de l'ONU, en particulier avec ses proches voisins, membres de l'Union du fleuve Mano et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'est pourquoi, moins d'une

semaine après avoir pris ses fonctions, le Président Koroma s'est rendu dans les deux autres pays membres fondateurs de l'Union du fleuve Mano, le Libéria et la Guinée, ainsi qu'au Burkina Faso, qui préside actuellement la CEDEAO.

Depuis trop longtemps, la situation dans certains de nos pays menace la paix et la sécurité régionales et internationales. La Sierra Leone voudrait assurer l'Assemblée qu'elle est disposée à inverser la tendance dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, à contribuer à réduire les tensions, à prévenir les conflits armés et à renforcer les institutions et les dispositifs principalement destinés à promouvoir le bien-être économique et social des populations.

Nous continuerons à collaborer assidûment avec l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les États souverains intéressés afin de tendre vers les objectifs de paix et de sécurité consacrés dans la Charte des Nations Unies, pour l'Afrique et pour le reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général.

Au moment de conclure le débat général annuel, je voudrais remercier tous les participants de leurs contributions instructives. La présence d'une centaine ou presque de chefs d'État ou de gouvernement et de quelque 80 ministres des affaires étrangères montre l'importance que revêt cette Assemblée unique aux yeux du monde.

En marge du débat général, d'intenses échanges diplomatiques ont eu lieu, y compris nombre de réunions de haut niveau organisées par le Secrétaire général. Nous avons cherché à attirer l'attention, et le grand public et les médias ont réagi positivement. Je suis reconnaissant aux orateurs d'avoir traité directement les cinq sujets prioritaires que j'avais définis et d'avoir indiqué la voie à suivre. Je remercie aussi les dirigeants qui ont pris le temps de discuter plus à fond de ces priorités avec moi. Dans le cadre de mon mandat, j'entends travailler en étroite collaboration avec vous tous pour obtenir les résultats que vos chefs de délégation ont appelés de leurs vœux.

Les dernières informations sur l'accélération de la fonte des glaces de l'Arctique ont inquiété les scientifiques. Nous devons être en état d'alerte maximale. En agissant face aux changements climatiques, nous avons transmis un message politique clair : que l'heure n'est plus à la discussion mais à

l'action. Je crois qu'un revirement important s'est produit. Les changements climatiques sont devenu la question phare de la soixante-deuxième session.

L'idée qu'en s'adaptant au réchauffement de la planète, il ne faut pas fixer de limites à la croissance mais contribuer au développement durable a emporté une très large adhésion. Nous sommes tous convenus que nous avons des responsabilités communes mais différenciées et la plupart des participants ont estimé, avec raison, que l'ONU doit rester au centre du processus pour parvenir à un accord mondial, et notamment pour renforcer la gestion internationale de l'environnement.

Beaucoup d'orateurs ont aussi présenté des initiatives louables : réduire la déforestation et les émissions; investir dans la prévention des inondations et la sécurité alimentaire; appliquer des normes plus strictes de rendement énergétique; mobiliser le secteur privé pour qu'il investisse dans les technologies propres; améliorer les mécanismes d'échange de droits d'émission de carbone; et accélérer les transferts de technologie et de ressources.

L'idée d'une feuille de route pour coordonner l'action du système des Nations Unies face au changement climatique et faire pendant aux efforts nationaux a reçu l'approbation de nombreux participants. Nombre d'appels à agir au plus vite ont été lancés, et c'est maintenant aux États Membres d'y donner suite à Bali.

Les dirigeants de toutes les régions se sont en très grande majorité déclarés en faveur d'une progression plus rapide vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nombre de ces objectifs ne sont pas en voie d'être atteints, mais en Afrique subsaharienne, il se peut qu'aucun d'eux ne le soit d'ici à 2015. La situation est incontestablement urgente.

Beaucoup de pays en développement ont pris des initiatives nationales et créé des partenariats internationaux pour stimuler la croissance économique, donner plus d'autonomie aux femmes et aux enfants, élargir l'accès aux médicaments contre le VIH/sida, la paludisme et d'autres maladies. Mais beaucoup d'intervenants ont aussi reconnu que les promesses n'ont pas été tenues en matière d'aide, d'échanges commerciaux et de réformes intérieures. La réalisation des OMD requiert un partenariat mondial dans lequel chacun remplit sa part du contrat. Je note donc avec satisfaction que beaucoup de participants ont souscrit à l'idée d'organiser à la présente session une réunion sur

les OMD entre dirigeants. Nous devons montrer par nos actes que nous pouvons et que nous comptons atteindre les OMD.

Il est également apparu que de nombreuses délégations veulent voir davantage de progrès dans le domaine du financement du développement à mesure que la Conférence de Doha de 2008 se rapproche. Beaucoup ont aussi rappelé combien il est important de conclure un accord mondial sur le commerce pour lutter contre la pauvreté. Nous devons œuvrer dans ce sens pendant le cycle en cours, car beaucoup considèrent que le système actuel n'est pas viable.

Le terrorisme sous toutes ses formes a été vivement condamné. Nombre de participants se sont dits favorables à la pleine application de la stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et ont souhaité que les travaux d'élaboration d'une convention progressent rapidement. À cet égard, beaucoup ont aussi insisté sur la nécessité de vaincre l'ignorance et les préjugés par un dialogue permanent entre les cultures et les civilisations.

À la veille du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nombreux sont ceux qui ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir et de défendre les droits de l'homme pour tous. Tandis que certains ont évoqué les lacunes du Conseil des droits de l'homme, d'autres ont demandé qu'il soit renforcé pour pouvoir réaliser tout son potentiel.

Dans ce contexte, il a également été souligné qu'il importait d'adhérer au droit humanitaire, à la sécurité humaine et à la responsabilité de protéger, autant d'éléments qui complètent le développement durable, la paix et la sécurité.

Un large éventail de questions liées à la paix et à la sécurité a été soulevé. Des mesures modestes mais concrètes ont été prises pour continuer à rechercher des solutions politiques viables au Moyen-Orient, en Iraq, en Afghanistan et au Darfour. L'on s'est également dit préoccupé des événements récents du Myanmar.

Une évolution positive a été signalée dans plusieurs pays qui sortent d'un conflit. Certaines délégations ont d'ailleurs noté la contribution positive des soldats de la paix de l'ONU, tandis que d'autres ont plutôt insisté sur la nécessité de renforcer les capacités de la Commission de consolidation de la paix.

L'on a aussi appelé à réaliser des progrès en matière de désarmement, et notamment à conclure de traités sur le commerce des armes et en matière de non-prolifération.

L'idée de migrations plus justes a été évoquée, et d'aucuns ont fait mention du lien de plus en plus fort entre la criminalité organisée, la traite des personnes et le trafic de drogues.

On s'accorde généralement à penser que l'on pourrait progresser plus promptement sur toutes ces questions, si nos institutions multilatérales traduisaient mieux les réalités actuelles, en soulignant le besoin de mieux avancer dans la réforme de l'ONU.

Le Secrétariat doit être plus efficace et plus responsable vis-à-vis des États Membres, et certains orateurs ont d'ailleurs formulé des propositions dans ce sens. Il faut mobiliser des ressources au sein du système des Nations Unies et les utiliser de manière plus cohérente sur le terrain.

Les pays favorables à l'initiative Unité d'action des Nations Unies et qui l'appuient ont dit qu'ils observaient déjà des résultats positifs. D'autres appuient le renforcement des mécanismes en faveur de l'égalité des sexes.

On s'est généralement prononcé en faveur de résultats concrets en matière de réforme du Conseil de sécurité, y compris par des négociations intergouvernementales.

L'Assemblée générale est la seule enceinte dans laquelle il est possible d'aborder grand nombre de ces questions de manière globale. Aussi nous incombe-t-il de revitaliser l'Organisation en prenant les décisions qui s'imposent sur les priorités et les difficultés qui ont été mentionnées. À l'ouverture du débat général, j'ai dit que l'on pourrait mieux atteindre cet objectif si l'Assemblée générale était plus interactive. Je remercie les membres de m'avoir entendu. Continuons de travailler dans cet esprit, demain, lors du Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix et durant toute la soixante-deuxième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 45.